Canada
Province de Québec
District de Montcalm
Cté Labelle 2e Divon

Municipalité du Village de Labelle.

A une Session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des Séances le 5 Janvier 1920 à 7 3/4 heures du Soir conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire James Mc Gibbon et Messieurs les Conseillers Jules Brassard, Silvani Campeau, Damasse Labelle et Alfred Nantel formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Mr le Conseiller Jules Brassard
Secondé par " Silvani Campeau
que les minutes de la Séance du 1er Décembre 1919 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Damasse Labelle
Secondé par —"— Jules Brassard
que les comptes ci dessous soient acceptés et payés.

P	Payable à L. Jubinville par la Corpon voyage à Mont Laurier re Fou Cloutier			$ 10. "
P	" Alf. Nantel " " " "			10. "
429 rue	" à Louis Valiquette			
351 ✓	par L. Mayer - Boucher un trou dans sa frontière Empl. 27 A		0.75	
406 ✓	par N. Marinier & Co Sable trottoir Hotel		0.75	
m	par la Con — Eclairage du pont -		3.00	
m	" Degelé l'eau maison du Conseil	4.75		
m	" 1 Stop Cock "	2. "		
m	" charrier bois de corde "	1.00	7.75	
m	" Sable trottoir en face de Jos. Coté		0.75	13.00

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Damasse Labelle
Secondé par —"— Jules Brassard
que le conseil autorise Mr Louis Valiquette à fermer le Stop. cock dans la cave de la Maison du Conseil après avoir prévenu les locataires d'avoir à se munir d'eau pour la nuit.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Alfred Nantel
Secondé par " Jules Brassard
que le Rôle d'Evaluation soit amendé comme suit:

N° 117 Rentrer le nom de M. Wilfrid Mantel comme locataire de M. Damase Labelle
" 42 Remplacer le nom de M. Eug. Daniel par celui de Dame Vve J. Richer comme propriétaire
" 133 Rentrer le nom de M. Eug. Daniel comme locataire de M. G. Mould.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Damase Labelle
Secondé par " Alfred Mantel
Que le Secrétaire Trésorier avise les 2 Hôteliers de se mettre en règle
avec leur transfert de licence d'Hôtel

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller Alfred Mantel
Secondé par " Jules Brassard
que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Leduc
Secr. Trésorier

James McGibbon
Maire

Municipalité du Village de Labelle.

Canada
Province de Québec
district de Montcalm
St-Labelle 2e Division

Avis public est par les présentes donné par Jules Ledoux Secrétaire trésorier de la dite municipalité Président d'office à l'Election municipale de la Municipalité du Village de Labelle pour 1920, que la mise en nomination des trois Candidats à la place de Conseillers municipaux en remplacement des 3 conseillers sortant de charges Messieurs Jule Brassard, Silvani Campeau et Alfred Nantel aura lieu le mercredi 14 janvier 1920 de dix heures du matin à midi à la Salle Publique du Village de Labelle. Et que si à l'expiration du délai fixé pour la mise en nomination des candidats, il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire pour les dites charges, j'ordonne que la votation se fasse le Lundi 19 janvier 1920 de 8 heures du matin à six heures du soir à la dite salle publique du Village de Labelle. J'ai nommé par commission Mr J. Simard pour mon Secrétaire d'Election.

Donné à Labelle ce 3 janvier 1920

Jules Ledoux
Secrt trésorier
Président d'Election.

Province de Quebec,

MUNICIPALITÉ DE

Village de Labelle

Je, soussigné, Jules Ledoux Secrétaire Trésorier domicilié dans Labelle pour mon serment d'office ~~étant dûment assermenté~~ dépose et dit: Que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir: Sur la façade de l'Église Catholique de la dite Paroisse de Labelle et sur la façade de la Salle Publique le troisième jour du mois de janvier 1920 entre 3 et 4 heures de l'après midi, et en le lisant à la porte de la dite Église, à l'issue du service divin du matin, le quatrième jour de janvier 1920 étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce Cinquième jour du mois de janvier Mil neuf cent vingt

Jules Ledoux
Secrt trésorier de Labelle
Président d'Election

Municipalité du Village de Labelle

Canada
Province de Québec
district de Montcalm
St-Labelle 2e Division

Je soussigné W. D. Bélanger ayant été nommé par commission Secrétaire à l'Election municipale 1920 du Village de Labelle jure sur les saints Evangiles de remplir bien fidèlement et impartialement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle W. D. Bélanger
ce 14e jour de janvier 1920

Jules Ledoux
Commissaire de la Cour Supérieure
dans et pour le district de Montcalm.

Municipalité du Village de Labelle

Canada
Province de Québec
district de Montcalm
Mté Labelle 2e Division

A une assemblée des Electeurs municipaux de la Municipalité du Village de Labelle tenue le quatorzième jour de janvier mil neuf cent vingt à dix heures du matin à la Salle Publique de la Municipalité du Village de Labelle conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec et à l'avis public préalablement donné à cette fin par Jules Ledoux Secrétaire trésorier Président d'Election le 3 janvier 1920 dûment publié en la dite Municipalité tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis ensemble annexés au procès verbal de la dite assemblée et demeurant aux archives du dit Conseil sous la Présidence de Jules Ledoux Secretaire trésorier Président d'Election nommé à cette charge par résolution du Conseil à la Session du 1er Décembre 1919
Advenant l'heure de dix heures du matin le Président d'Election lit l'avis donné pour la présente mise en nomination, déclare l'assemblée ouverte et requiert Messieurs les Electeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir Comme Conseillers municipaux de la Municipalité du Village de Labelle en remplacement de Messieurs Jules Brassard, Alfred Nantel et Silvain Lamoureux tous trois Conseillers sortant de charges.
Ont été mis en nomination pour les 3 places vacantes de Conseillers municipaux du Village de Labelle

1° Mr John Valla propriétaire de moulin à scie du Village de Labelle — Proposé par Mr Thomas Labadie
2° " Alphonse Saindon journalier propriétaire — " — Seconde par J. Boivin
3° " Alfred Nantel cultivateur " "
4° " " " " " Proposé par Jos. Nantel secondé par Jos. Brisson
5 " Silvain Lamoureau menuisier " " Proposé par Omer Lauthier secondé par Jos. Nantel

Advenant l'heure de midi le Président déclare l'Election close et ayant été mis en nomination plus de candidats qu'il y en a à élire pour les charges des 3 Conseillers sortant j'ordonne que la votation se fasse le lundi 19 janvier 1920 de 8 heures du matin à 6 heures du soir à la Salle publique du Village de Labelle.
Sont mis en nomination Messieurs Silvain Lamoureau, Alfred Nantel
Alphonse Saindon & John Valla

Labelle 14 janvier 1920

Wenceslas O. Bélanger
Secrétaire d'Election.

Jules Ledoux
Secrétaire trésorier
Président d'Election

Municipalité du Village de Labelle

Canada
Province de Québec
District de Montcalm
Co. Labelle 2e Division

Avis public est par les présentes donné par Jules Ledoux, Secrétaire Trésorier, Président d'Election, de l'Election Municipale de 1920 de la Municipalité du Village de Labelle nommé à cette charge par résolution du Conseil en date du 1er Décembre 1919, que le Lundi 19 janvier 1920 entre 8 heures du matin et 6 heures du soir à la salle publique du Village de Labelle, il y aura votation au bulletin secret pour l'Election de 3 conseillers municipaux en remplacement des 3 conseillers sortant de charges.

Les candidats mis en nomination sont Messieurs.

Campeau Silvani menuisier du Village de Labelle
Nantel Alfred cultivateur " "
Saindon Alphonse journalier " "
Vallée John Industriel " "

Donné à Labelle ce 17me jour de janvier 1920

Jules Ledoux
Secrét. Trésorier
Président d'Election

Municipalité du Village de Labelle.

Canada
Province de Québec
district de Montcalm
Cte Labelle 2e Divon

A une assemblée publique des Electeurs Municipaux de la Municipalité du Village de Labelle tenue à la salle publique du Village de Labelle le 19 Janvier 1920 afin de procéder à l'Election de 3 conseillers Municipaux en remplacement des 3 Conseillers sortant de charges, sous la Présidence de Jules Ledoux Secrétaire trésorier de la Municipalité du village de Labelle nommé à cette charge par résolution passée en conseil à la Séance du 1r Décembre 1919

Advenant l'heure de 8 heures du matin le Président lit le Serment de son Secrétaire d'Election et l'avis d'Election préalablement donné à cette fin le 17e jour de Janvier 1920 tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis ensemble annexés au procès verbal de la dite assemblée et demeurant aux archives du dit conseil et déclare le Poll ouvert.

Advenant l'heure de six heures du soir le 19 Janvier 1920 j'ai clos l'assemblée et compté le nombre de voteurs qui se sont présentés au nombre de 75. Les votes se sont repartis comme suit.

Campeau	Silvani	48 votes
Nantel	Alfred	30 "
Saindon	Alphonse	63 "
Vallée	John	55 "

Je déclare donc élus conseillers municipaux du Village de Labelle Messieurs Silvani Campeau. Alphonse Saindon. et John Vallée

Labelle 19 Janvier 1920

Jules Ledoux
Secrét. trésorier
Président d'Election.

Je Soussigné Silvani Campeau ayant été dûment élu conseiller municipal du Village de Labelle jure sur les saints Evangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle Silvani Campeau
ce 24e jour de janvier 1920.

Jules Sedour
Commissaire de la Cour Supérieure
dans et pour le district de Montcalm.

Je Soussigné Alphonse Saindon ayant été dûment élu conseiller municipal du Village de Labelle jure sur les saints Evangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle Alphe Saindon
ce 24e jour de janvier 1920

Jules Sedour
Commissaire de la Cour Supérieure
dans et pour le district de Montcalm.

Je Soussigné John Vallée ayant été dûment élu conseiller municipal du Village de Labelle jure sur les saints Evangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle
ce 3e jour de janvier 1920

John Vallée

Jules Sedour
Commissaire de la Cour Supérieure
dans et pour le district de Montcalm.

Canada
Province de Québec
district de Montcalm
Cté Labelle 2me Division

Municipalité du Village de Labelle

A une session spéciale du conseil municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée tenue à la salle ordinaire des Séances le 24 Janvier 1920 à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire James Mc Gibbon et Messieurs les conseillers Damasse Labelle, Wilfrid Machabée, Alphonse Saindon et Silvani Campeau formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Mr le Conseiller Silvani Campeau
Secondé par " Wilfrid Machabée

copie, résolution remise à Dame Hantel le 26.1.20

que le conseil agrée à ce que la license de Mr Dieudonné Thomas soit transferrée à Dame Vve Nap. Hantel, la nouvelle propriétaire de l'Hotel du Nord à Labelle

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Alphonse Saindon
Secondé par -"- Damasse Labelle

Que comme suite à la lettre de Mr Jules Brassard du 17 courant re Chemin de la Chapelle, le Conseil donne ordre à l'Inspecteur de Voierie Louis Valiquette ici présent de voir à tenir ce chemin ouvert jusqu'à nouvel ordre.

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Damasse Labelle
Secondé par " Silvani Campeau

Le Fou Cloutier que le Secrétaire trésorier réponde à la lettre de Mr Delage du 22 Ct le priant en sa qualité de notre procureur d'Ecrire à Mr J. C. Langlois lui faisant remarquer que copie du jugement ne nous a pas encore été signifiée et que nous sommes disposés à payer en temps légal

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller S. Campeau
Secondé par " Alf. Saindon

Que la Séance soit levée

Adopté unanimement:

Jules Ledoux
Sec. Trés.

James McGibbon
Maire

Canada
Province de Québec
district de Montcalm
Mté Labelle 2me Divon

Municipalité du Village de Labelle.

A une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 2 février 1920 à 7 3/4 hres du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire James Mc Gibbon et Messieurs les conseillers A. Alarie, John Vallée, Silvani Campeau, Alphonse Saindon W. Machabé et Damasse Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Mr le conseiller Alphonse Saindon
Secondé par " Damasse Labelle
que les minutes des séances des 5 et 24 janvier dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller W. Machabé
Secondé par " Damasse Labelle
que le Secrétaire trésorier soit autorisé à payer le jugement re Jos Cloutier ainsi que les émoluments des avocats Messieurs J.C. Langlois et A. Delage. et ce au moyen d'un emprunt de $450-- Le conseil autorise Mr le Maire et le Secrétaire trésorier en leur qualité respective à emprunter cet argent et à signer au prêteur au nom de la Municipalité du Village de Labelle un billet à douze mois avec intérêts de 6% l'an

fait

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le conseiller A. Alarie
Secondé par " Alphonse Saindon
que le Secrétaire trésorier réponde à la lettre de Mr l'avocat W. Lalonde re Règlement No 21 qu'il arrête les frais et de ne pas procéder.

fait le 4.2.20

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le conseiller A. Alarie
Secondé par " W. Machabé
que la démission de Mr Louis Valiquette comme gardien d'aqueduc soit acceptée et que le Secrétaire trésorier mette un avis à la porte de l'Eglise demandant des soumissions pour la place de gardien

fait

d'aqueduc et que ces soumissions soient déposées au bureau du Conseil au plus tard dans les 8 jours après la publication de cet avis

Proposé par Mr le Conseiller — Adopté unanimement

Secondé par —"— A. Alarie / Silvani Campeau

Que le Conseil, satisfaisant à la demande générale des contribuables de Labelle et des alentours, fasse des démarches auprès de la Cie du C.P.R pour que le dépôt de Labelle soit agrandi et aménagé pour le confort tant des voyageurs que des marchandises. Spécialement la salle d'attente qui est seule et unique pour les hommes et les Dames et également les W.C. qui ne remplissent pas toujours toutes les règles hygiéniques nécessaires.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Damase Labelle

Secondé par —"— A. Alarie

Que le Secrétaire trésorier soit autorisé à envoyer à Mr A. Delage le compte des dépenses faites à ce jour pour Mr Papineau et le prier de prendre une action contre Joseph Papineau en cour de magistrat de Labelle tel que suggéré par sa lettre du 8 Novembre 1919

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Alphonse Saindon

Seconde " " Silvani Campeau

que les Comptes ci dessous soient acceptés et payés

446 ✓	à Aug. Paradis	par la Cons.ie	arrangé pistons et mèches.	2.95
366 ✓	à Adel. Dauphin	"	pour charriage de croches	2.50
P	à Jos. Demers	"	pour bulletins de vote	2.30
429	à L. Valiquette	"	1½ corde de bois pour dégeler l'eau au galet de M. Dauphin	7.15
—	"	"	6 tuyaux ¾" - 3 réduits. 1 union ¾" chez P. Bourbeau	2.75
—	"	"	Façon de Conseil dégelé l'eau et réparé tuyaux	3.35
—	"	"	Eclairage du pont et globe	4.95
—	"	"	Sablé côté Jos. Côté 2 fois	1.50
218 ✓	"	par Dame Richer.	Pelleté son trottoir	1.00
406 ✓	"	M. Mainville	pelleté trottoir hôtel 2 fois	1.50
438 ✓	"	A. Pichet	" côté ch.t Chaud	150
419 ✓	"	M. Papineau	" " "	1.50 25.2

adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé par " W. Machabé
que la Séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Secrét. Trésorier

James McGibbon
Maire

Municipalité du Village de Labelle.

Canada
Province de Québec
District de Montcalm
Clé Labelle 2me Division

A une session Spéciale du Conseil municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée tenue à la salle ordinaire des Séances le 16 février 1920 à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : Monsieur le Maire James Mc Gibbon et Messieurs les conseillers. A. Alarie, John Vallée, Silvani Campeau, Alphonse Laindon et Damasse Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par Mr le Conseiller John Vallée
Secondé par " Arthur Alarie.
que Mr Louis Valiquette creuse de trous de place en place pour dégeler l'aqueduc aux différents endroits ou l'eau est gelée et que le dit Louis Valiquette fournisse de l'eau aux personnes qui n'en ont pas. suivant son contrat et ce fus que son temps expiré

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé par " Silvani Campeau
que la Séance soit ajournée à Samedi soir 21 de ce mois pour ce qui concerne l'aqueduc

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Secrét. Trésorier

James McGibbon
Maire

Canada
Province de Québec
district de Montcalm
Cté Labelle 2me Division

Municipalité du Village de Labelle.

A une Session Spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle comme suite à l'ajournement en séance du 16 Ct tenue à la salle ordinaire des Séances le 21 février 1920 à 7 3/4 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle Session sont présents:

Monsieur le Maire James Mc Gibbon et Messieurs les Conseillers Arthur Alarie, Silvani Campeau, Alphonse Saindon, Wilfrid Machabée et Damasse Labelle formant quorum sous la Présidence de Mr le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Mr le Conseiller W. Machabée
Secondé par — " — A. Alarie

J. Ménard 435 ✓ 429 ✓ Que les comptes de Mrs Joseph Ménard $84.00 et Alphonse Saindon
A. Saindon. 436 ✓ 429 ✓ $22.00 pour avoir charrié de l'eau pour le besoin de leur maison et animaux, comptes présentés ce jour au conseil, soient acceptés par le conseil et payables dans le plus court délai par le gardien de l'aqueduc Mr Louis Valiquette qui d'après l'article 7 de son contrat devait charrier l'eau aux personnes qui ne l'avaient pas chez elle lequel article 7 se lit comme suit:

" Advenant que l'eau gèle l'hiver ou qu'elle vienne à manquer
" en été par aucune raison, sauf à moins que l'eau manque
" dans le bassin, le dit Louis Valiquette devra charrier l'eau
" durant ce temps, à ses frais, à ceux des contribuables
" qui en manqueront."

Paid 23.2.20 J.L.

et que le Secrétaire Trésorier avise le caution de Mr L. Valiquette qu'il sera tenu responsable de la somme de $106.00 total des deux comptes ci-dessus mentionnés.

Quant aux comptes de Mrs P.M. Cassidy et Jos. Coté le Conseil les prends en considération et fera examiner les entrées de l'eau pour savoir où se trouve le défaut et qui en est responsable

Le Secrétaire Trésorier est autorisé par le conseil à payer le salaire dû à Mr Louis Valiquette du 1er au 22 février 1920 inclusivement.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Damasse Labelle
Secondé par " Silvani Campeau

que le Conseil engage Mr. J.J. Lacombe d'ici à la Session générale du 1er Lundi de Mars prochain pour charrier l'eau aux personnes qui n'en ont pas et ce à raison de $ 3.50 par jour

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par " Silvani Campeau

que le Conseil a pris connaissance de la Soumission de Mr St. Mifoun comme gardien d'aqueduc et décide d'examiner la question d'engagement d'un gardien d'aqueduc à la Séance de Mai prochain et que de nouvelles Soumissions seront demandées par avis public pour cette date

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller W. Machabée
Secondé par " Damasse Labelle.

que Mr Alphonse Saindon soit autorisé à faire examiner toutes les entrées au l'eau est prétendument gelée et s'assure qui est en défaut

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Damasse Labelle
Secondé par —"— Alphonse Saindon

que Mr J.J. Lacombe soit chargé d'allumer et éteindre les fanaux du pont et les entretiennent proprement à partir de Lundi prochain jusqu'à la Session générale du 1er Lundi de Mars et après cela le Conseil prendra d'autres engagements

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Alphonse Saindon
Secondé par " Wilfrid Machabée

que la Séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ladoux
Sécrét. Trésorier

James McGibbon
Maire

Canada
Province de Québec
District de Montcalm
Cté Labelle 2e Division
nnnnn

Municipalité du Village de Labelle.

A une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des seances le 1er mars 1920 à 7 3/4 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec - à laquelle session sont présents Monsieur le maire et Messieurs les Conseillers Arthur Alarie, John Vallée, Alphonse Saindon, Wilfrid Machabée et Damase Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Mr le conseiller A. Alarie
Seconde par " D. Labelle
que les minutes des séances des 2, 16 et 24 février dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller John Vallée
Seconde par " A. Alarie
que le contrat pour le nouveau gardien de l'aqueduc soit changé en supprimant la clause N°13 qui se lit comme suit:
"Dans le cas ou le dit gardien de l'aqueduc ne donnerait pas satisfaction
"à la Municipalité du Village de Labelle, un avis d'un mois lui sera
"donné pour résilier son contrat, de son coté le dit gardien
"de l'aqueduc aura le même privilège envers la Corporation"
et que l'engagement soit fait de ce jour pour 14 mois c'est à dire jusqu'au 30 Avril 1921 sans interruption.

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller D. Labelle
Seconde par " W. Machabée
que Mr Stanislas Wilfoux soit engagé comme gardien d'aqueduc à partir de demain pour un terme de quatorze mois c'est à dire jusqu'au 30 Avril 1921 sur le taux de sept cents dollars par an et ce conditionnellement à ce que Mr St. Wilfoux ne sera pas responsable du bris de tuyaux de l'aqueduc dans la rivière par le fait de la débacle des glaces et du flottage des billots cette année seulement Mr St Wilfoux devra tenir la boutique en bon ordre et le chauffer suivant les exigences de l'hiver

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé par " John Vallée
que le Conseil ayant pris connaissance de la lettre de Mr J. C. Langlois
fait le 5.3.20 du 17 février dernier prie le Secrétaire Trésorier d'écrire à ce Monsieur
en le priant de demander au conseil du comté de Labelle 1re division
de bien vouloir nous attendre au moins deux mois

Adopté unanimement

Proposé par Mr le conseiller John Vallée
Secondé par " A. Alarie
que le conseil du Village de Labelle nomme Mtre A. Delage notre Procureur pour
fait le 5.3.20 discuter au conseil de Comté de Labelle 2e Division à la séance du 10 mars et
conjointement avec notre maire Mr James Mc Gibbon la question du pont Cloutier et essayer de mettre
le dit pont qui ne nous a jamais appartenu, à la charge du Comté de
Labelle 2e Division

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Alph. Saindon
Secondé par " W. Machabée
que le Rôle d'Evaluation soit amendé comme suit:

No 16	Remplacer le nom de	Rév. Ch. Proulx	par celui de	Adélard Dauphin
" 41	"	" Ludger Major	"	Moïse Ménard
" 63	"	" Ant. Allard	"	J. Mc Gibbon
" 68-69	"	" J. Mc Gibbon	"	Octable Paquette
" 80	"	" Jos. Ménard	"	Naphtali Maher
" 126	"	" Alfred Eugène	"	Alfred Eugène fils
" 136	"	" Rév. Ch. Proulx	"	Dame Bernadette Longpré
" 182	"	" J. Mc Gibbon	"	Edwin Mc Gibbon
" 186	"	" J. B. Paradis	"	Aug. Paradis.

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Damase Labelle
Secondé " John Vallée
que le Secrétaire Trésorier donne avis à la porte de l'Eglise annonçant
qu'il est autorisé à passer un réglement No 31 cassant le Réglement No 21
fait le 6.3.20 du 11 Septembre 1915 à l'effet que toutes routes dans les limites du Village de
Labelle soient à l'avenir des chemins de front et que le nouveau réglement
sera homologué en séance du 6 Avril prochain

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé par " Damasse Labelle
Que Mr Wm Moranville soit nommé auditeur des livres de la Corporation du Village de Labelle pour l'année 1919 et qui lui soit alloué $5.00 pour son travail

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller W. Machabée
Secondé par " A. Alarie
que Mr Joseph Ménard soit nommé Inspecteur de voierie du Village de Labelle pour les 2 cotés de la Rivière

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller John Vallée
Secondé par " A. Alarie
que les comptes ci dessous soient acceptés et payés.

278 ✓	à J. J. Lacombe par la Corpon	pour avoir charrié l'eau (28.) et allumer les lumières du pont (2.)			30.00
418 ✓	à J. Mc Gibbon "	Eclairage du pont	2.50		
" ✓		Maison du Conseil, tuyaux et bois	12.93		
" ✓		Neige sur le pont	1.50		
" ✓		Aqueduc. huile, et manch. de bois	2.05		18.98
" ✓	" "	" tonne. seaux. clous	2.74		
" ✓		Eclairage du pont	0.83		3.57
436 ✓	Alfd. Saindon "	Soins à l'aqueduc			6.58
441 ✓ 385 ✓	Soeurs de la Providence par Jos. Papineau	3 mois pension Vve Papineau			36.00
441 ✓	à E. Adam par la Corpon	Arrangé les piques.			4.40
429	à L. Valiquette -"-	divers materiel fourni dans la but de M. Dauphin par l'aqueduc			13.65
"	" "	Eclairage du pont.			2.05
"	" -"-	Travaux chemin de la Chapelle.	2.50		
"	" -"-	" "	4.00	6.50	
"	" -"-	Sablé coté Jos. Coté		0.50	
354	" La Fabrique.	Travaux frontière Rang B. est Conception		1.25	
275	" Ph. Longpré	" "		1.25	
420	" Jules Brassard	" "		1.50	
443	" P. Marinier	" "		1.25	
430 ✓	" Ad. Provost.	" "		1.75	
"	" N. Paquin	" "		1.50	15.50
419 ✓ 442 ✓	à J. O. Mousseau par la Corpon	1/ot de frais re Réglt N° 11			67.90
442 ✓	à W. Lalonde "	" "			81.50

adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller W. Machabee
Secondé par " John. Vallee
que Mr A. Alarie soit nommé pro maire

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller D. Labelle
Secondé par " Alp. Saindon
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Secr. Trés.

James McGibbon
Maire

Municipalité du Village de Labelle

Canada
Province de Québec
district de Montcalm
Comté Labelle 2e Div.

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée tenue à la salle ordinaire des séances le 13 mars 1920 à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : Monsieur le Maire James Mc Gibbon et Messieurs les Conseillers. A. Alarie - Silvani Campeau, John Vallée et Dam. Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.
Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé par " Dam. Labelle
que si Mr Euclide Labelle diterre son entrée et dirige son ruisseau et si en ce faisant on s'aperçoit que la maitre branche est gelé Mr Stan. Wilsons devra lui charrier de l'eau, et que l'article 7 du Contrat de Mr Wilsons soit amendé en y ajoutant les mots " dans la maitre branche, après le mots " advenant que l'eau gele l'hiver"

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller John Vallée
Secondé par " Silvani Campeau
que ceux dont leur entrée était gelée avant la maitre branche, le gardien de l'aqueduc ne leur charriera pas de l'eau gratuitement.

Adopté unanimement

Jas McGibbon
Maire

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé " D. Labelle
que la séance soit levée.

adopté unanimement

Municipalité du Village de Labelle

Canada
Province de Québec
district de Montcalm
Cté Labelle 2e Div.on

A une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 6 avril 1923 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire James Mc Gibbon et Messieurs les Conseillers A. Alarie, John Vallée, Sylvain Campeau, Alphonse Saindon Wilfrid Machabée et Damasse Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Mr le Conseiller Alphonse Saindon
Seconde par " Arthur Alarie
que les minutes des séances des 1 et 13 mars derniers soient acceptées et signées

adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller John Vallée
Seconde " Arthur Alarie

1° que l'audition des comptes de comptes de la municipalité du Village de Labelle faite par l'auditeur Mr W. Morinville et lue au Conseil soit acceptée sauf à supprimer à l'actif à la rubrique " montant des arrérages. les items suivants:

Church & Fée taxes de la chutte	56.25
travaux divers au chemin de la chapelle	103.99
Dépenses pour les Epidemies de Variole et de grippe Espagnole	86.75
	216.99

ce qui réporte les dettes de la Corporation à $20140.79 au lieu de 19923.80

2° Que le Secrétaire fasse fermer l'eau à tous ceux qui sont en arrière au 1er novembre 1919 et crée à la porte de l'Eglise Dimanche à leurs voisins dont l'eau sera fermée seront passible de payer l'eau de leur voisin pendant tout le temps qu'ils leur en auront donné.

adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Wilfrid Machabée
Seconde " Sylvain Campeau
que le Secrétaire Trésorier donne des avis à la porte de l'Eglise que des demandes de licenses pour la vente de bière, vin et cidre ont été faite au Conseil par Mr Dieudonné Thomas et

Dame Vve Hasp. Hantel et que ces demandes seront prises en considération par le Conseil à la séance du 26 Courant

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Seconde par " Alphonse Saindon

que le Secretaire trésorier donne un avis à la porte de l'Eglise disant qu'il est autorisé à passer un réglement N° 32 pour mettre en montée le chemin dit "Chemin de la chapelle" comprenant les lots 1c. 2c. 23B 24B et 25B et gardant les frontières des lots 23. 24 et 25B sur le chemin de la Conception. ce réglement sera examiné et homologué en séance du 26 Courant.

fait le 10-4-20

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Damase Labelle
Seconde par " Arthur Alarie

attendu que lecture a été faite au conseil de l'avis public et de son certificat de publication, concernant le Réglement N° 31 à l'effet de casser le Réglement N° 21 du 11 Septembre 1915 et est résolu unanimement que le reglement tel que lu en séance de ce jour et reproduit ci-dessous soit homologué et signé par Mr le maire et le Secretaire trésorier

Reglement N° 31 à l'effet de casser le Reglement N° 21 du 11 Septembre 1915

A une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 6 avril 1920 à 8 heures du soir conformement aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Mr le maire James Mc Gibbon et Messieurs les Conseillers Arthur Alarie, John Vallée, Silvain Campeau, Alphonse Saindon Wilfrid Machabée et Damase Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par Mr le Conseiller Damase Labelle
Seconde par " Arthur Alarie

Vu le 10-4-20

et résolu unanimement que le Réglement N° 31 soit homologué

Attendu qu'à la session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 1er mars 1920 une résolution a été passée autorisant le Secretaire trésorier à préparer un réglement N° 31 cassant le réglement N° 21 du 11 Septembre 1915 à l'effet que toutes routes dans les limites du Village de Labelle soient à l'avenir des chemins de front

Attendu qu'avis public a été donné en conséquence et que tel avis

et le certificat de publication ont été lus au conseil
Après délibération il est ordonné et statué par règlement du Conseil et le conseil statue et ordonne par règlement ce qui suit:
Que le règlement N°21 du 11 Septembre 1915 conçu comme suit soit abrogé
" Qu'à l'avenir, suivant les pouvoirs que nous confère l'article 765 du code municipal
" de la Province de Québec, tous les Chemins du Village de Labelle sont des
" chemins de front et conséquemment tous propriétaires dans les limites
" du dit village de Labelle sont obligés aux travaux de leurs frontières
" et responsables de tous dommages qui s'en suivraient du mauvais
" état des dits chemins frontières, suivant les exigences de la loi
" régie par le code municipal de la Province de Québec. Que tout
" règlement ou procès verbal qui pourraient exister à venir
" jusqu'à ce jour concernant les routes dans le Village de Labelle
" soient abrogés.

Donné à Labelle ce 6 Avril 1920

Signé Jules Ledoux
Secrét. trésorier

Signé James Mc Gibbon
maire.

Proposé par Mr le conseiller Damasse Labelle
Secondé par " Arthur Alarie
Que le Secrétaire trésorier soit autorisé à rembourser à Mrs Jules Brassard et Joseph Lauzon le montant des actions et des frais qu'ils ont payés comme conséquence du Règlement N°21 du 11 Septembre 1915

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller W. Machabee
Secondé par " John Vallée
Que la Cédule A établissant l'Echelle des taux de péages de l'aqueduc de Labelle du Règlement N°9 soit amendée en ce sens que tous les items qui y sont relatés soient augmentés de 25% à partir du 1er Mai prochain et y ajouter que les chevaux et bêtes à cornes des deux sexes soient taxés à partir de l'âge d'un an.
Proposé en amendement par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé " " Alph. Saindon
que le Règlement N°9 de l'aqueduc du Village de Labelle reste tel qu'il est là tant qu'on aura pas amélioré l'aqueduc
Ont voté pour l'amendement
Messieurs les conseillers A. Alarie. A. Saindon. D. Labelle et S. Campeau

ont voté pour la proposition principale
Messieurs les Conseillers W. Machabée et John Vallée.
La proposition en amendement ayant réuni la majorité des voix est

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Alphonse Saindon
Secondé par —"— Damase Labelle
que le Secretaire Trésorier soit autorisé à préparer un réglement n°33
portant le taux de la taxe municipale pour l'année 1920 à 1/2 cent
dans la piastre de la valeur imposable des biens imposables de la
municipalité du Village suivant le Rôle d'Evaluation actuellement
en vigueur, pour rencontrer les dépenses de l'année ~~finissa~~ 1919
Le réglement sera passé en conseil à sa séance du 26 Courant

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par —"— John Vallée
que Mr J. B^te Paradis soit nommé Inspecteur agraire en remplacement
de Mr Joseph Lauzon

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Damase Labelle
Seconde par " Wilfrid Machabée
que la demande de M^r Ch. Martin fils au sujet des licences de
Chauffeurs sera prise en considération à sa prochaine séance.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller A. Alarie
Seconde par —"— S. Campeau
Que le Rôle d'Evaluation soit amendé comme suit:
Remplacer le nom de Mr J. H. Fortin par celui de Thomas Forest
" " D. Jubinville " S. Jubinville Père

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller W. Machabée
Seconde par " S. Campeau
que la demande de Mr Donat Clément d'avoir l'eau gratuitement chez lui
conditionnellement à ce qu'il la pose à ses frais est prise en considération
par le Conseil et sera examinée à la séance du 1^r Lundi de Mai quand
on aura vu les anciens minutes concernant la question

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé par —"— Alph. Saindon
que l'Inspecteur de Voierie répare le trottoir en face de Mr Jos coté en le remplissant de sable

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller A. Saindon
Secondé par —"— D. Labelle

441 ✓ à Henri Adam	par la Corpon	Réparé piques &a pour l'aqueduc			$ 10.95
" à Lewis Bros fr du 9.3.20	"	fournitures diverses	"		2.71
" " 15.3.20	"	" dies	"		8.02
440 ✓ à Augustin Paradis	"	Répon piques &a et 1/2 corde bois	"		12.25
429 ✓ à L. Valiquette	"	Diverses fournitures	"		40.85
405 ✓ à St. Milfours	"	pour avoir mis de la neige dans le pont	$ 2.00		
" ✓ "	"	pour arranger le tuyau de la boutique	1.00		
		1 boit. chez Mr Cassidy	0.50		
" ✓		pour un stop cock. union T dans la rue chez J.L	2.50		6.00
" à L. Gauthier fils	"	ouvrage dans le chemin de la Chapelle			1.80
436 ✓ à Alph. Saindon	"	travaux au chemin de la Chapelle	1.50		
354 ✓ "	par La Fabrique	" " (conception)	1.80		
275 ✓ "	Longpré	" " (")	4.20		
270 ✓ "	A. Chrétien	" dans sa frontière	1.00		
298 ✓ "	E. Godard fils	" "	2.50		
300 ✓ "	Alf. Fugère fils	" "	4.00		
418 ✓ "	J. Mc Gibbon	" "	1.50		16.50
435 ✓ 446 ✓ à Jos. Ménard	par The R.P.R. & Co	Pelleter la neige dans sa frontière	4.00		
447 ✓	C.P.R	" " chemin 27	1.00		
422 ✓	Jos. Mc Gibbon	" " "	0.75		
419 ✓	Nap. Paquin	" " "	2.00		
265 ✓	J.A. Frase	" " "	0.75		
420 ✓	Ed. Laurin	" " "	0.75		
430 ✓	Succon Provost	" " "	1.75		
348 ✓	Fel. Chalifoux fils	" " "	0.50		
430 ✓	Succon Provost 1D	" " "	0.50		
247 ✓	Adj. Marcotte	" " "	0.50		
248 ✓	J.A. Vaillancourt	" " "	0.50		13.00

à suivre.

435 ✓ / 406 ✓	à Jos. Ménard	par H. Maurier & Cie	Sablé trottoir hotel	1.00	
419 ✓		S. Jubinville Père	" "	0.50	
434 ✓		Jos. Mantel fils	" " et creuser embase	0.75	
421 ✓		Jos. Belleau	" "	0.25	2.50
435 ✓ / 270 ✓	"	A. Chetien	nettoyer son embase	1.00	
300 ✓		Alf. Fugère fils	" "	0.50	
298 ✓		Em. Godard fils	" "	0.50	
354 ✓		La Fabrique	" "	0.50	
418 ✓		J. Mc Gibbon	" "	0.50	
271 ✓		Thomas Forest	" "	0.25	
415 ✓		P. E. Forget	ch. de la Chapelle	0.50	
423 ✓		U. Rock	"	0.25	
...		Corporation	"	0.50	4.50
435 ✓ / 354 ✓	"	La Fabrique	nettoyer Embase	0.50	
275 ✓		Longpré	"	0.50	
443 ✓		P. Maurier	"	0.50	1.50

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé par —"— S. Campeau
que le Secrétaire trésorier réclame à Mr Louis Valiquette et à son caution les deux comptes de $84.00 et $22.00 acceptés en séance du 21 février dernier et leur en demander le paiement dans les 8 jours et que passé ce délai Mr le Maire au nom de la Corporation soit autorisé à prendre des procédures en cours de magistrat. contre L. Valiquette et son caution

Adopté unanimement

Proposé par Mr le conseiller Alph. Saindon
Secondé par " D. Labelle
que la séance soit ajournée au 26 courant à 7½ heures.

Adopté unanimement.

Jul. Ledoux
Secrétaire

James McGibbon
Maire

Canada
Province de Quebec
District de Montcalm
Pte Labelle 2e Divon
mm

Municipalité du Village de Labelle

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la Salle ordinaire des séances le 26 avril 1920 à 7½ heures du soir comme suite à l'ajournement en séance du 6 de ce mois et conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire J. Mc Gibbon et Messieurs les conseillers Arthur Alarie, Alphonse Saindon et Damasse Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Mr le Conseiller Alph. Saindon
Secondé par " Damasse Labelle

que les deux requêtes présentées par Dame Vve Napoléon Nantel et Dieudonné Thomas pour obtenir une license pour la Vente de Vin bière et cidre soient acceptées par le conseil sous la recommandation express que les réglements nouveaux soient observés strictement.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par " Damasse Labelle

que suivant la requête de Mr J. B. Paquette le conseil donne ordre au gardien de l'aqueduc d'essayer de dégeler l'eau dans le bout de la rue conduisant à la conception.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Alphonse Saindon
Secondé par " Damasse Labelle

d'écrire à Mr Latour et frère et à Mrs Nap. Marinier & Co d'avoir à démolir ou à réparer le mur du solage de l'Emplacement de l'Hotel en haut de la côte du dépot et aussi le mur le long du trottoir en descendant jusqu'au bas de l'emplacement sur la côte du dépôt - c'est très dangereux pour les gens qui passent sur le trottoir, les roches se détachent et dégringolent sur le trottoir et le Conseil les rend responsable des accidents qui pourraient arriver.

fait 29. 4. 20

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Damasse Labelle
Secondé par " Arthur Alarie

et résolu unanimement que le réglement No 33 ci après soit homologué et signé

Canada
Province de Québec
District de Montcalm
Comté Labelle 2e Division

Règlement n° 33 fixant le taux de la Taxe pour l'année 1920

A une Session générale du conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 26 Avril 1920 à 7½ heures du soir comme suite à l'ajournement en séance du 6 de ce mois et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Mr le Maire J. Mc Gibbon et Messieurs les Conseillers Arthur Alarie, Alphonse Saindon et Damasse Labelle, formant quorum sous la Présidence de Mr le Maire.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Mr le Conseiller Damasse Labelle
Secondé par " Arthur Alarie

et résolu unanimement que le Règlement n° 33 ci après soit homologué et signé.

Attendu qu'à la Session générale du conseil municipal du Village de Labelle tenue à la Salle ordinaire des séances, le 6 avril 1920 une résolution a été passée autorisant le Secrétaire Trésorier à préparer un règlement n° 33 portant la taxe municipale pour l'année 1920 à une cent et demie dans la piastre des biens imposables de la Municipalité du Village de Labelle suivant le rôle d'Evaluation actuellement en force pour rencontrer les dépenses de l'année 1919.

Attendu qu'avis public a été donné en conséquence et que tel avis et le certificat de publication de cet avis ont été lus au conseil.

Attendu que le Conseil a pris la dite ~~délibérat~~ résolution en considération

Attendu qu'il est nécessaire que la somme de $2834.84 soit prélevée par cotisation ou par voie de taxes directes sur les biens imposables de la Municipalité du Village de Labelle pour rencontrer les dépenses de l'année 1919 savoir:

Salaire du Secrétaire	143.75
Loyer de la Salle publique	63..
Fonds de batisse et jurés	12..
Taxes de comté	125.04
Annuités Crédit foncier	733.30
Voirie	238.85
Fou cloutier	419.67
Dame Vve Papineau	104.20
Taxes diverses	77.77
Assurance	21..
à Reporter $	1938.58

Report	$ 1938.68
Maison du Conseil	567.68
Intérêts	72.00
Pont	157.91
Dépenses diverses.	98.67
	$ 2834 84

Après délibération il est ordonné et statué par réglement du Conseil et le conseil ordonne par réglement ce qui suit:
Qu'afin de rencontrer la somme de $ 2834.84 dû par la corporation pour les causes et raisons ci dessus. Une taxe ou imposition d'une cent et demie dans la piastre de la valeur cotisé des biens imposables de la municipalité du village de Labelle soit par les présentes imposé et decrétée prelevée à la manière voulue par la loi, et que le Secrétaire du Conseil au bureau duquel la dite somme de $ 2834.84 a été cotisée et collectée comme sus dit sera dû et payable, sera tenue de faire un role de perception aux fins de prelever par voie de taxation directe la cotisation imposée par les présents aussitot après la publication du présente Réglement

Donné à Labelle ce 6e Avril 1920

Signé Jules Ledoux
secrétaire

Signé James Mc Gibbon
maire

Vraie copie certifiée
Jules Ledoux
secrétaire

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par " Damase Labelle

fait le 28-4-20 d'aviser Mr P. E. Forget d'avoir à claier la rue de l'autre coté de la track du C. P. R dans un délai de 8 jours.

adopté unanimement

Proposé par Mr le conseiller Damase Labelle
Secondé par —"— Alphonse Laindon

vu Renvoyé le 29.4.20 que l'Inspecteur de voirie examine la traverse entre Mr J. Mc Gibbon et Dame Vve N. Nantel et si cette traverse est en mauvaise état d'en faire une nouvelle.

Adopté unanimement

Proposé par Mr le conseiller Alph. Laindon
fait 28.4.20 Secondé par —"— Arthur Alarie
que le conseil sur la plainte de Mr G. St Jean donne ordre au Secrétaire Trésorier d'écrire à Mr P. E. Forget d'avoir à enlever immédiatement les deux chevaux

morts qui ont été déposé sur le terrain du plaignant et de les faire enterrer de suite

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé par " D. Labelle
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

[illegible] X James McGibbon
Maire

Canada
Province de Québec
District de Montcalm
Cte Labelle 2e Division

Municipalité du Village de Labelle

A une ~~assemblée~~ session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 3 mai 1920 à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : Monsieur le Maire James McGibbon et Messieurs les conseillers A. Alarie, S. Campeau, John Vallée, Alph. Saindon et W. Machabée formant quorum sous la Présidence de Mr le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit.

Proposé par Mr le Conseiller Alp. Saindon
Secondé par " A. Alarie.
que les minutes des séances des 6 et 26 Avril dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Alph. Saindon
Secondé par " W. Machabée
que l'Inspecteur de voierie répare les garde-fous de l'about du pont du Coté Sud, et que le Sécrétaire Trésorier envoie un avis à M. E. Godard fils
fait 7.5.20 d'avoir à creuser son embase sur toute sa frontière, de refaire en neuf et par la même occasion d'agrandir sa calvrette qui est toute brisée et ce dans un délai de 8 jours. passé ce délai le travail sera fait à ses frais par l'Inspecteur de voierie.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller W. Machabée
Secondé par " A. Alarie
que le Sécrétaire Trésorier donne avis à la Cie Riordon Pulp & P. Co d'avoir
fait le 7.5.20 à mettre des garde-fous tout le long de la rivière Rouge sur le chemin de l'Annonciation sur toutes leurs propriétés du bord de la Rivière à suivre.

fait le 7.5.20

et que même avis en soit fait à Mr Jos. Brénard

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé par " S. Campeau
que la demande de Mr Hospitalie Maker pour obtenir un permis d'installer une table de pool lui soit accordée à la condition expresse de ne pas admettre à la salle de Pool des joueurs et même des spectateurs de moins de seize ans sous peine de se voir supprimer son permis et qu'une affiche en conséquence soit mise dans sa salle de Pool

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé par " John Vallée.
que le Secrétaire Trésorier donne avis à la porte de l'Eglise qu'il est autorisé à amender le Réglement No 19 au sujet des licenses de colporteurs &c et y ajoutant qu'une license de dix dollars par an sera appliquée à toute table de Pool établie ou qui s'établira dans les limites du Village de Labelle Cet amendement sera examiné et homologué en séance du 7 juin prochain et la license sera payable aussitôt la promulgation du dit Amendement

fait le 8.5.20

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller W. Machabée
Secondé par " A. Alarie
que le Secrétaire Trésorier donne avis à la porte de l'Eglise qu'il est autorisé à amender le Réglement No 19 au sujet des licenses de Colporteurs &c en ce sens que la license de colporteur ambulant sera portée de dix dollars à Vingt cinq dollars.
Cet Amendement sera examiné et homologué en séance du 7 juin 1920

fait le 8.5.20

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller W. Machabée
Secondé par " S. Campeau
que le Conseil accorde à Mr Alph. Bélanger fils sa demande de faire placer l'eau chez lui mais conditionnellement à ce que la Cie du C.P.R octroie au Village de Labelle l'autorisation de passer sous la track et que le Secrétaire Trésorier écrive au C. P. R pour obtenir cette autorisation

fait le 7.5.20

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller W. Machabée
Secondé par " Alph. Saindon
que le bail de la Salle Publique soit renouvelé pour un an à partir du 1er mai courant

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé par —"— S. Campeau
que le Secrét. Trésorier écrive à Mr S. Filion et au Ministre des Terres pour savoir à qui appartient le lot n° 1c du Canton Joly. si il a été donné ou vendu à quelqu'un.
fait 7.5.20

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller W. Machabée
Secondé " S. Campeau
que le conseil delègue Mr Alph. Saindon pour aller examiner le chemin de la Chapelle pour savoir quelle part de clôture est à la charge du Village et faire rapport au conseil pour la séance du 10 ct

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé par —"— John Vallée
que l. Inspecteur de voirie arrange le chemin de la Chapelle conséquemment aux endroits les plus dangereux

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller W. Machabée
Secondé par " A. Alarie
que le Secrétaire Trésorier donne avis à la porte de l. Eglise qu'il est autorisé à amender le Réglement n°9 à la Cédule A établissant l'Echelle de peage de l'aqueduc de Labelle en ce sens qu'à l'avenir les locataires paieront l'eau à raison de $10.00 au lieu de $8.00 par an
fait le 8.5.20
Cet amendement sera examiné et homologué en seance du 7 juin prochain

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé par " S. Campeau
que le rôle d'Evaluation soit amendé comme ci-dessous:

Remplacer le nom d'Arthur Hamel par celui de Frédéric Lauzon
" " " E. Forest " J. B. Marinier
" " " L. Bandart " J. Bte Paradis

N° Remplacer le nom de Alderic Boivin par celui de Jos. Gingras
" " " L. Jubinville fils " -"-

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller W. Machabée
Secondé par " Alph. Saindon
que les comptes ci dessous soient acceptés et payés.

415 à Mr P. E. Forget	par la Corpon	Eclairage du pont. 1917.18.19	28.77		
415 "	"	fournitures aqueduc "	102.97		
415 "	"	frais voyage et telephone Sept 21	5.30		
415 / 352 "	par J. A. Bigonesse	fournitures à la maison J. B. Gagnon	13.20		
415 "	par la Corpon	bois pour le pont.	21.26	171.50	
415 " 1.5.20	"	fournitures aqueduc pelles et fanaux		7.50	
317 à John Vallée	"	bois pour dégeler l'aqueduc		19.00	
405 + à St. Milfours	"	3 boîtes et 1 stop cock.		4.65	

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le conseiller A. Alarie
Secondé par " S. Campeau
que la séance soit ajournée au Lundi 10 ct

Adopté unanimement.

Municipalité du Village de Labelle.

Canada
Province de Québec
District de Rondeau
Mté Labelle 2e Division

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 10 Mai 1920 à 8 hres du soir comme suite à l'ajournement en séance du 3 Cte et conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Messieurs le Maire James Mc Gibbon et Messieurs les conseillers A. Alarie S. Campeau, Alph. Saindon et Damase Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé par — " — Dam. Labelle

assemblée le 12.5.1920 que Mr Moïse Ménard soit nommé gardien d'enclos pour le côté nord de la Rivière Rouge.

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Damase Labelle
Secondé par — " — Silvani Campeau

Avisé par Jos Gauthier

que l'Inspecteur de voirie Mr Jos. Ménard enlève les roches et la terre qui obstruent le trottoir de l'Empl de l'Hotel N. Mainville & Cie, ainsi que la pierre d'un des pilliers de la fondation de l'hotel qui menace de s'ecrouler et aussi les roches qui sont sur le point de dégringoler du mur en bas dudit emplacement.

que le dit Inspecteur donne avis à Mr Louis Jubinville Père d'avoir à réparer le trottoir à son emplacement sur la côte du dépôt

Mr Jos. Ménard devra aussi claire la rue du dépôt de tous les bouts de bois qui y traînent, d'un côté comme de l'autre.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le conseiller A. Alarie
Secondé par " — " — Silvani Campeau

Que la demande de Mr J. Bte Mainville pour obtenir un permis pour une table de Pool lui soit accordée à la condition expresse de ne pas admettre à la salle de Pool des jeunes et même des spectateurs de moins de seize ans sous peine de voir supprimer son permis, et qu'une affiche en conséquence soit mise dans sa salle de pool

copie à J.B.M. 12.5.20

Adopté unanimement.

à suivre.

avis Jos Bénard

Proposé par Mr le conseiller Alph. Laindon
Secondé par -"- A. Alarie
que l'Inspecteur de voirie Mr Jos. Bénard claire la rue de l'autre côté de la track du C. P. R. de tous les bois qui l'obstruent appartenant à Mr P. E. Forget et d'autres si il y en a et charge son travail à chacun d'eux

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Alph. Laindon
Secondé par " Damasse Labelle
que l'Inspecteur agraire Mr J. Bte Paradis fasse enterrer de suite si ce n'est par fait, les deux chevaux morts que Mr P. E. Forget a fait traîner sur le terrain de Mr Gustave St Jean.

Ad. 14.5.20

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé par -"- S. Campeau
que le Secrétaire trésorier soit autorisé à commander chez Mr Lewis Bros ou autre 1300 lb. de broche barbelée 2 fils, espacement de 6 en 6" plus 1 qrt de crampes de 1 1/4"

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le conseiller Damasse Labelle
Secondé par -"- Silvani Campeau
et résolu unanimement que le Réglement No 32 ci après soit homologué et signé

adopté unanimement.

Réglement No 32 pour mettre en montre le chemin dit "Chemin de la Chapelle"

A une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 10 mai 1920 à 8 heures du soir conformement aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : Monsieur le maire James Mc Gibbon et Messieurs les conseillers A. Alarie, S. Campeau, Alph. Laindon et Damasse Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.
Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit,
Proposé par Mr le Conseiller Damasse Labelle
Secondé par " Silvani Campeau
et résolu unanimement que le Réglement No 32 ci-après soit homologué et signé
Attendu qu'à la session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 6 Avril 1920, une résolution a été passée autorisant le Secrétaire trésorier à préparer un réglement No 32

pour mettre en montée le chemin dit: "Chemin de la Chapelle" Comprenant les lots 1. 2 Rang C. et 23. 24 et 25 du Rang B et gardant les frontières de lots 23. 24. 25 du Rang B sur le chemin de la Conception.

Attendu qu'avis public a été donné en conséquence et que tel avis et le certificat de publication du dit avis a été lu en conseil.

Après délibération il est ordonné et statué par réglement du Conseil et le conseil statue et ordonne par réglement ce qui suit:

Qu'à l'avenir le chemin dit "Chemin de la Chapelle" dans les limites du Village de Labelle et comprenant les lots Nos 1. 2 du Rang C. et 23. 24. 25 du Rang B du canton Joly sera en montée. L'entretien de cette montée ou route restera à la charge de la municipalité ainsi que la confection et l'entretien de la cloture.

Les propriétaires de lots 23. 24 et 25 du Rang B. prendront leur frontière sur le chemin communément appelé "Chemin de la Conception"

Donné à Labelle ce 10 Mai 1920

Signé Jules Ledoux
Secr. Trésorier

Signé James Mc Gibbon
Maire

Vraie copie certifiée

Jules Ledoux
Secr. Trésorier

Proposé par M. le Conseiller Damase Labelle
Secondé par —"— Alph. Saindon

que le conseil autorise M. Donat Clément à poser à ses frais toute la tuyauterie nécessaire pour conduire l'eau chez lui et le conseil lui donne l'eau gratuitement tant que l'aqueduc passera sur ses propriétés seulement le conseil se réserve le droit tous les frais tous les travaux que nécessiterait à l'avenir le service de la tuyauterie de l'aqueduc traversant ses terres et ce sans que M. Donat Clément puisse réclamer des dommages au Conseil en aucune manière.

Cédé à D. Clément le 14.5.20

cette résolution et retranchée en séance du 7 Juin 1920

M. Donat Clément présent, accepte cette résolution.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller A. Alarie
Secondé par —"— Alph. Saindon

que M. Jos. Ménard fasse les piquets nécessaires pour les clotures de toute la montée du "Chemin de la Chapelle à charge de la Corporation et fasse la cloture du 1c et du 23B aussi à charge de la Corporation

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller A. Alarie
Secondé par " S. Campeau
que la séance soit levée

James Mc Gibbon adopté unanimement

Canada
Province de Québec
district de Montcalm
Cté Labelle 2e Division

Municipalité du Village de Labelle.

A une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la Salle ordinaire des Séances le 7 Juin 1920 à 7 3/4 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, — à laquelle session sont présents Monsieur le Maire James Mc Gibbon et Messieurs les Conseillers Arthur Alarie, John Vallée, Silvani Campeau Alphonse Saindon, Wilfrid Machabée et Damasse Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Mr le Conseiller Alphonse Saindon
Secondé par — " — Damasse Labelle
que les minutes de la Séance du 3 mai 1920 soient acceptées et signées sauf à supprimer la résolution
" que le Secrétaire Trésorier donne avis à la porte de l'Eglise qu'il est
" autorisé à amender le Règlement No 9 à la Cédule A établissant
" l'Echelle de péage de l'Aqueduc de Labelle en ce sens que à l'avenir
" les locataires paieront l'eau à raison de $10.00 par an au lieu de $8.00
Proposé en amendement par Mr le Conseiller John Vallée
Secondé " " Arthur Alarie
que les minutes de la Séance du 3 mai 1920 restent telles qu'elles étaient en ce qui concerne l'amendement du Règlement No 9 pour la taxe de l'Eau des locataires
Ont voté pour l'amendement
Messieurs John Vallée, Arthur Alarie et W. Machabée
ont voté pour la motion principale
Messieurs Alphonse Saindon, Damasse Labelle et Silvani Campeau
à parité de voix Monsieur le Maire devant se prononcer à donné son vote prépondérant en faveur de l'amendement
En conséquence les minutes de la Séance du 3 mai sont acceptées telles que lues au Conseil

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par " Damasse Labelle
que les minutes de la Séance du 10 mai 1920 soient acceptées et signées sauf à retrancher entièrement la résolution autorisant

Ces résolutions sont supprimées du 5 juillet 1920.

avise D. Clement le 9.6.20

Mr Donat Clément à poser à ces frais toute la tuyauterie nécessaire pour conduire l'eau chez lui et lui accordant l'eau gratuitement &a pour la raison que l'eau est insuffisante en ce moment pour le service convenable de notre aqueduc

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Wilfrid Machabée
Secondé par " Arthur Alarie
Que le Gardien d'aqueduc fasse dès demain une revue complète et minutieuse de la tuyauterie de l'aqueduc et en essaie la pression avec son tester à différents endroits du Village et faire rapport au conseil de son inspection à la séance du 14 Ct, il faut qu'il visite toutes les maisons et lots vacants, les water closets &a et que tous ceux qui auront des chantepleurs ou des water closets en mauvais état, de leur fermer l'eau
Mr le Conseiller Damasse Labelle est chargé par le conseil de faire la visite avec Mr Stan. Milburn.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Wilfrid Machabée
Secondé par " Damasse Labelle
que le Secrétaire Trésorier demande à Mr le Surintendant du C.P.R
fait 9.6.20. que quand il montera à Labelle avec un Ingénieur Civil de sa Cie qu'il ait l'obligeance d'en prévenir le conseil à l'avance et qu'avec ce Monsieur le conseil irait examiner un projet tendant à améliorer la pression de notre aqueduc à l'effet de donner un bon service d'eau à la Cie du C.P.R.

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par Mr " Wilfrid Machabée
que les amendements au Règlement n° 19 licenses diverses proposés en Séance de 3 Mai 1920 et qui se lisent comme suit soient homologués et signés:
1° que le Règlement n° 19 licenses diverses soit amendé en y ajoutant qu'une license de dix dollars par an sera appliquée à toute table de pool établie ou qui s'établira dans les limites du Village de Labelle
2° que le Règlement n° 19 au sujet des licenses de colporteur soit amendé en ce sens que la license de Colporteur Ambulant sera portée de dix dollars

à vingt cinq dollars par an
Ces amendements entreront en vigueur aussitôt leur promulgation
sauf pour les licenses de colporteurs ambulant actuellement existants
cet amendement n'entrera en force qu'à l'expiration des dites licenses.
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Wilfrid Machabée
Seconde par —"— John Vallée
que l'amendement au Réglement N° 9 proposé en séance du 3 mai 1920
et qui se lit comme suit soit homologué et signé
" que le réglement N° 9 à la cédule A établissant l'échelle de péage,
' de l'aqueduc de Labelle soit amendé en ce sens qu'à l'avenir
' les locataires paieront l'eau à raison de $10.00 par an au lieu de $8.00
' Cet amendement entrera en force aussitôt sa promulgation
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Damase Labelle
Seconde par —"— Wilfrid Machabée
que Mr Alphonse Bélanger fils soit invité à venir à la prochaine séance
fait le 9.6.20 du Conseil qui aura lieu le 14 de ce mois.
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie
Seconde par —"— John Vallée
Mr J. Grignon étant présent que Mr Joseph Grignon soit nommé Inspecteur de voirie pour le côté
à la séance et assumera nord de la Rivière Rouge pour la raison que cela fait un parcours
séance tenante trop long pour l'Inspecteur de voirie actuel, Mr Jos. Hénaud lequel
conservera sa juridiction sur le Côté Sud de la rivière
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Wilfrid Machabée
Seconde par " Arthur Alarie
que le Secrétaire Trésorier écrive au Gouvernement pour lui demander
fait le 9.6.20 de nous envoyer un homme avec tous les outils nécessaires pour
relever notre pont sur la chute aux Iroquois, lequel Pont penche
d'un côté et peut devenir très dangereux pour la circulation
Adopté unanimement
Le Secrétaire Trésorier est prié d'écrire à Mr J. M. Mc Gibbon d'avoir à clairer
fait le 9.6.20 la rue de l'autre côté de la traque du C.P.R. ou tout au moins à faire
filer convenablement les tas qui s'y trouvent actuellement.

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par " Damase Labelle
que le Secretaire trésorier écrive à la Comp.ie C.P.R. pour leur demander d'écouler leurs eaux du printemps. qui noient la Propriété de Mr J. Mc Gibbon communément appelée Chicago à aller jusque chez Jos. Desjardins, cette question avait déjà été soulevée dans une lettre écrite à Mr R. Mc Kilop Secrt en date du 12 juillet 1916.

fait le 9.6.20

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Wilfrid Mc Achaban
Secondé par " John Vallée
de convoquer Mr Jérôme Valiquette pour venir à la séance du Conseil qui aura lieu le lundi 14 courant à 7½ heures. pour expliquer les raisons pour lesquelles il a retiré sa plainte au sujet de Mr J. Brossard dénoncé par lui comme ayant trotté sur le pont

fait le 9.6.20

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par " Damase Labelle
de vendre à Mr Jos. Mc Gibbon la pompe achetée dans le temps par Mr Jos. Demers au prix payé à cette Epoque

Lu 422

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par " Silvain Campeau
que le Secrétaire trésorier se fasse remettre par Mme J. B. Richer les Instruments de Musique qui se trouvent chez elle appartenant à la corporation

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le ~~Secrétaire trésorier~~ Conseiller Damase Labelle
Secondé par " John Vallée
que Mr le Secrétaire trésorier réponde à la lettre de Mr J. L. Langlois re pension Joe Cloutier qu'il y a eu une motion de faite au Conseil de Comté No 2 à ce sujet et que cette motion sera examinée le 9 Oct aussitôt reçu rapport de cette séance je lui en communiquerai le résultat

fait le 9.6.20

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par " Damase Labelle

que Mr Mathias Labelle soit nommé Evaluateur en remplacement de Mr Eugène Laniel

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par " Wilfrid Machabée

que le Secrétaire Trésorier donne avis à la R.P. & P.C° d'avoir à réparer les gardes fous du Coté nord de la Rivière partant de chez Mr N. Maher en allant jusqu'au Moulin de Mr John Vallée. et par la même occasion de rappeler à la dite compagnie notre demande du 7 mai 1920 à l'effet de poser des garde fous tout le long de la Rivière Rouge chemin de l'Annonciation sur toutes leurs propriétés du bord de la Rivière

fait 9.6.20

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par " Silvani Campeau.

que Mrs les Inspecteurs de voierie Jos. Ménard et Jos. Gingras avisent toutes les personnes qui ont des trottoirs défectueux d'avoir à les réparer de suite ou si non les travaux seront faits par les Inspecteurs aux frais des personnes en défaut.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Wilfrid Machabée
Secondé par " Silvani Campeau

que le gardien d'aqueduc soit autorisé à construire dans la cour de la Maison du Conseil une cabane de 6x8 et 7' haut avec couverture en papier pour mettre à l'abri le Rill et le sleigh pour tuyaux à Incendie

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Alphonse Saindon
Secondé par " Silvani Campeau

que Mr John Vallée soit délégué par le Conseil pour aller examiner l'état du pont de Mr Longpré Chemin de La Chapelle et en faire rapport au Conseil à sa séance du 14 Ct

7 juin 1920

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller John Vallée
Secondé par " Alphonse Saindon

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

Payé à A. Couillard par la Cie fre du 20 mai 1920 Lampe pour la Clôture ch. de La Chapelle. 6.17

Payé à Louis Bros " " " 15 avril " fourniture aqueduc ✓ 9.72

Paye à Lewis Bros. par la Cie fre du 17 avril 1920 fourniture aqueduc — 10.10 ✓
Paye à " " 27 " " " 15.59 ✓

435 à Joseph Menard
— par la Corpon Répon trottoir en face de Jos. Coté 2.. ✓
— " " Pont. 0.75 ✓
— " " Montée Church. 3.. ✓
— " Travaux dans le chemin de la Chapelle. 31.65 ✓
— " 315' madrier pour le pont — " — 11.03 ✓
— " pour confection piquets de clotures — " — 32.10 ✓
298 par Em. Godard pour sa frontière — 7.65
298 ✓ – 418 ✓ " et J. Mc Gibbon. Calvrette 5.75 93.93

415 ✓ à P. E. Forget
298 & 418 ✓ par Em. Godard et J. Mc Gibbon. Calvrette bois et clous. 15.57
— par la Corpon Clous chemin de la Chapelle 0.80
— " Bois et clous Pont 1.01
— " Peinture et pinceau aqueduc. 0.60 18.48
— " 1 manche de pique " 0.50
405/430 à St. Milfours par la Succon Provost. — charrier des Ripes front. 27t 1D. 1.50
— " par la Cie G. Boits. 4.50
— " " pour dégeler l'aqueduc (fumier & bois) 3.50

Adopté unanimement

Proposé par Mr Le Conseiller D. Labelle
Secondé par " W. Machabée
que la séance soit ajournée au lundi 14 Ct

Adopté unanimement

Jules Ledoux
Secrét. Trésorier

James McGibbon
Maire

Canada
Province de Québec
district de Montcalm
St Labelle 2e Divon
mun

Municipalité du Village de Labelle.

A une session générale du Conseil municipalité du Village de Labelle comme suite à l'ajournement en séance du 7 Ct, tenue à la Salle ordinaire des séances le 14 juin 1920 à 8 hres du soir, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Mr le Maire James Mc Gibbon et Messieurs les conseillers Arthur Alarie John Vallée, Wilfrid Machabée et Damasse Labelle formant quorum sous la Présidence de Mr le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par Mr le Conseiller Damasse Labelle
Secondé par " Wilfrid Machabée

Le Aqueduc. que le conseil décide de se rendre en corps au Lac Blanc Dimanche prochain vers une heure de l'après midi et d'examiner ce qu'il y aurait à faire pour améliorer la pression de notre aqueduc

avis Mr Saindon & Campeau le 15.6.20.

Que le gardien d'aqueduc démanche le tuyau de la Tank qui connecte à la valve de Chicago pour voir la pression d'eau et que le Conseil demande à Mr Gratton l'autorisation de démancher le tuyau de la Tank pour voir s'il n'est pas bouché et voir où l'eau fait défaut.

fait le 15.6.20

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Wilfrid Machabée
Secondé par -"- John Vallée

Mr Belanger était à la séance

que le conseil est d'avis de conduire l'eau pour Mr Bélanger suivant sa demande mais seulement jusqu'au bord du chemin de Roi à la rue et que les travaux en dessous du terrain du C.P.R soient à sa charge

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par -"- Damasse Labelle

que le Secrétaire Trésorier réponde à la lettre de Mr S. Dufault Sous Ministre de la Colonisation en date du 11 juin Ct au sujet des réparations à faire au Pont de Labelle que notre demande ne visait pas l'obtention d'un octroi pour défrayer les réparations à faire au pont seulement que nous priions le Gouvernement de nous envoyer un homme compétent

fait 16.6.20

avec tous les outils nécessaires pour faire le travail -
Mais si le Département veut nous aider dans cet ouvrage
nous lui en serions bien reconnaissants.

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par — " — John Vallée
que Mr Joseph Ménard soit nommé conducteur des
travaux à faire pour l'amélioration du chemin de
la Chapelle dans le Village de Labelle suivant l'octroi
de $500.00 N° 428 reçu du Gouvernement

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par — " — Damasse Labelle
qu'il soit fait droit à la demande écrite de Mr Ludger Mayer
de payer à l'avenir sa taxe d'eau au taux de 8.00 au
lieu de 15.00

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par — " — John Vallée
que tous les trottoirs à réparer ou à refaire en neuf
le soient fait en madrier de 2" suivant le Règlement N° 2
dans les grandes rues mais que les habitants des
petites rues ou cul de sac du coté du dépôt soient autorisés
à les faire en mâchefer si ils le demandent au Conseil
conséquemment Mr J. McGibbon est autorisé à faire en
mâchefer son bout de trottoir dans la rue de Mr St Milfours
mais le coté dans la rue longeant la trac devra être fait
en madrier de 2".

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par " " Wilfrid Machabé
Payé que le Ct de Nap-Dubé pour travaux au chemin de la Chapelle 8.75 soit acc. et

Adopté unanimement

X J. McGibbon Maire Proposé par Mr le Conseiller Damasse Labelle
Secondé par " John Vallée
Jules Ledoux Secr. Trésorier que la Séance soit levée

adopté unanimement

Municipalité du Village de Labelle.

Canada
Province de Québec
district de Montcalm
St Labelle 2e Division

A une session spéciale du conseil municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée tenue à la Salle ordinaire des Séances le 23 juin 1920 à 8 hres du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers Arthur Alarie, John Vallée, Silvain Campeau et Damase Labelle formant quorum sous la Présidence de Mr A. Alarie Pro Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Mr le Conseiller Damase Labelle
Secondé par " Silvain Campeau

que vu le rapport fait par les Conseillers qui ont visité l'aqueduc Dimanche. il serait peut être bon pensent ils de remplacer le tuyau de 6" actuellement existant à partir de la Dam par un tuyau de 12" - 10.8" en diminuant sur une longueur de 5 à 600' et d'y ajouter après le tuyau de 6" actuellement existant. Que le Secrétaire trésorier écrive à la Cie qui a fourni le tuyau de 6" pour connaître les prix des tuyaux de 12.10.8 etc avec rédits et que en attendant la réponse le Secrét. trésorier informe la Cie du C.P.R. de notre projet et lui renouvelle notre désire de connaître l'avis d'un de leurs Ingénieurs.

Ces travaux d'amélioration étant destinés en grande partie pour donner à la dite Cie un service d'eau plus avantageux

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller John Vallée
Secondé par " Damase Labelle

que la Séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Secrét Trésorier

X Arthur Marie
Proniere

Municipalité du Village de Labelle

Canada
Province de Québec
District de Montcalm
Pt Labelle 2e Division

A une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la Salle ordinaire de séances le 5 juillet 1920 à 8 hr du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le maire J. Mc Gibbon et Messieurs les conseillers A. Alarie, John Vallée, Silvani Campeau Alphonse Saindon. W. Machabée et Damase Labelle formant quorum Sous la Présidence de Mr le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil Statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Mr le conseiller W. Machabée
Seconde par " Alphonse Saindon
que les minutes de la séance du 7 juin 1920 soient acceptées et signées en supprimant les 2 propositions au début de la dite séance ayant trait à l'amendement à la Cédule A du Réglement n°9 établissant l'échelle de péage de l'aqueduc de Labelle.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le conseiller Alphonse Saindon
Seconde " W. Machabée
que les minutes des séances des 14 et 28 juin 1920 soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le conseiller Arthur Alarie
Seconde par " Damase Labelle
que le Secrétaire trésorier est autorisé à préparer un réglement n°34 abrogeant le Réglement n°15 du 5 juin 1899 de la municipalité du Canton Joly au sujet de amende à imposer à quiconque traîne sur le pont de la chute aux Iroquois. et le remplacer comme suit. qu'une amende de $10.00 sera appliquée à quiconque conduit une voiture plus rapidement qu'au pas sur le pont de Labelle (Chute aux Iroquois) de même que tout automobile roulant sur le susdit pont à une allure plus grande que 4 mille à l'heure sera passible de la même amende.
Qu'avis public en soit donné à la porte de l'Eglise.
Le réglement sera examiné et Homologué en séance du 12 courant

Adopté unanimement.

Labelle 10.7.20

Proposé par Mr le conseiller Arthur Alarie
Seconde " Silvani Campeau
que comme suite à la résolution passée en séance du 6 avril 1920

à suivre

vu les deux comptes à reclamer à M. Louis Valiquette pour chevriage d'eau
le conseil maintient cette résolution et persiste dans la décision prise
poursuivre M. L. Valiquette pour les deux montants reclamés $84.00 et 22.00 en cour
de Magistrat à Labelle et ce immédiatement.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Silvani Campeau
Secondé par —"— John Vallée
que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

428	à W. Machabée, par la Corp.	Bois pour le trottoir de la maison du Conseil.	2.30	
428	—"—	Ferrement pour le chariot	1.50	
428	—"—	Réparation outils aqueduc	1.45	
415	P. E. Forget	Bois pour le pont	12.36	
	Clôture du chemin de la chapelle			
365	à Julien Brassard.		7.00	
426	Charb.		7.00	
410	Paul		3.50	
420	Jab.	210 piquets à 15¢	31.50	
230	Louis Langevin		10.15	
314	Onor Gauthier		10.15	
Payé	Paul Lacombe.		3.00	
435	Jos. Ménard		23.75	
436	Alph. Laindon.		12.95	109.00
	Pour le pont du Village			
435	à Jos. Ménard		35.03	
436	Alp. Laindon		4.55	39.58
	Trottoir maison du Conseil			
435	Jos Ménard		2.10	
436	Alp. Laindon		1.05	3.15
435	Trottoir Jos Cot	à Jos. Ménard		0.50
418	à J. Mc Gibbon	Pont. mis de la neige sur	1.00	
		Aqueduc. fournitures diverses	16.98	
		Pont Eclairage	7.70	
		Maison du Conseil 1 tuyau	30	25.98
405	Stan. Milsom.	4 boîte		3.00
345	Gasp. Labelle	Réparage divers outils aqueduc		4.80
246	Dam. Labelle.	Visite chaudepleau aqueduc		3.50
	Louis Bro.	fe du 4.6.20. mises Hop. Cost. &		11.86

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé par —"— W. Machabée
517 ✓ que le conseil décide d'acheter de Mr John Vallée 10 cordes de cords de bois mous de 4' au prix de $4.00 la corde. pour le chauffage de notre boutisque du gardien d'aqueduc. pour l'hiver prochain, payable dans 3 mois
Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Alph. Saindon
Secondé par " W. Machabée
que la séance soit ajournée au 12 Ct à 7½ heures du soir
Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Sect. Trésorier

James McGibbon
Maire

Municipalité du Village de Labelle.

Canada
Province de Québec
District de Montcalm
De Labelle 2e Div.on

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 12 juillet 1920 à 7½ heures du soir comme suite à l'ajournement en séance du 5 Ct et conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire J. McGibbon et Messieurs les Conseillers A. Alarie, S. Lampreau, Alphonse Saindon, W. Machabée et Damase Labelle formant quorum sous la Présidence de Mr le Maire.
Proposé par Mr le Conseiller W. Machabée
Secondé par " Alphonse Saindon
et résolu unanimement que le Règlement n° 34 ci après abrogeant le Règlement n°15 du 5 juin 1899 de la Municipalité du Canton Joly soit homologué et signé

Municipalité du Village de Labelle.

Adopté unanimement.

Règlement N° 34 abrogeant le Règlement n°15 du 5 juin 1899 de la municipalité du Canton Joly.

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 12 juillet 1920 à 7½ heure du soir. comme suite à l'ajournement en séance du 5e de ce mois et conformément aux dispositions du code

à suivre.

municipal de la Province de québec à laquelle session sont présents:
Messieurs le Maire J. Mc Gibbon, et Messieurs les conseillers A. Alarie, S. Campeau
Alphonse Saindon, W. Machabée et Damase Labelle formant quorum sous la
Présidence de Mr le Maire.
Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:
Proposé par Mr le conseiller W. Machabée
Secondé par " Alphonse Saindon
et résolu unanimement que le Réglement n° 34 ci après abrogeant le Réglement n° 15
du 5 juin 1899 de la municipalité du Canton Joly soit homologué et signé.
Attendu qu'à la session générale du Conseil municipal du village de Labelle une
résolution a été passée autorisant le Secrétaire trésorier à passer un réglement n° 34
abrogeant le Réglement n° 15 du 5 juin 1899 de la municipalité du Canton Joly
au sujet des amendes à imposer à quiconque trotte sur le pont de la chute aux Iroquois
Attendu qu'avis public à été donné en conséquence et que tel avis et le certificat
de publication de cet avis ont été lus en conseil.
Après délibération il est ordonné et statué par réglement du Conseil et le
Conseil ordonne par réglement ce qui suit:

Réglement n° 34 abrogeant le Réglement n° 15 du 5 juin 1899 de la municipalité du Canton Joly

qu'à l'avenir une amende de dix ($10.00) dollars sera appliquée pour une 1re offense

1° à quiconque conduit une voiture ou véhicule quelconque plus rapidement qu'au pas sur le pont du Village de Labelle (chute aux Iroquois) ou bien coupe, mutile détériore une partie du dit pont ou des poteaux ou tout autre objet faisant partie du dit pont ou en dépendant.
pour la seconde offense l'amende sera de quinze dollars.
pour la troisième offense et les subséquentes l'amende sera de Vingt dollars.

2° Les mêmes penalités seront appliquées à quiconque conduit un automobile sur le pont du Village de Labelle (chute aux Iroquois) à une vitesse excédant quatre mille à l'heure
Les amendes sont payables au bureau du ~~Conseil~~ Secrétaire trésorier et reçues par lui
seulement suivant article 637 du code municipal de la Province de québec.
Le réglement entrera en force aussitôt sa promulgation.

Donné à Labelle ce 12 juillet 1920

Signé Jules Ledoux
Secrét. trésorier

Signé James Mc Gibbon
maire

Vrai copie certifié
Jules Ledoux
Secrét. trésorier

Lecture est faite au conseil d'une lettre de Mr J. Bte Paradis du 10 juillet 1920 au sujet d'un prétendu accident qui lui est arrivé le 19 juin et le 10 juillet 1920

Il est proposé par Mr le Conseiller Damasse Labelle

Secondé par -"- A. Alarie

qu'avis soit donné à l'Inspecteur de Voierie Jos. Gingras d'avoir à examiner la cote du Chemin Gauthier et en faire rapport au conseil à la Séance prochaine.

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie

Secondé par " Silvani Campeau

que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à faire signer un billet à six mois avec Intérêt 6% l'an à Mr Louis Valiquette pour la balance de $56.00 due par lui à la Municipalité du Village de Labelle

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller W. Machabée

Secondé par -"- Silvani Campeau

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

P.	Fonds de bâtisses et Jurés.				$12.00
409	A. Alarie par la Corpon	Mesurer la longueur de l'aqueduc			3.50
406	Par N. Marinier & Co	pour demancher le solage de l'Hotel et réparer le trottoir			
246	à Damasse Labelle	1 journée	3.50		
221	à Jos. Gingras	1 "	3.50		
221		100 pieds bois à 4¢ et clous	4.48		11.48
	Pour arranger la côte du dépot.				
409	à Arth. Alarie	1½ journée	1 Tombereau cheval et Homme	6.75	
409	P. Alarie	1½ "	Charge les cendres.	5.25	
Payé	M. Nantel	1 "	"	3.50	
246	D. Labelle	1½ "	"	5.25	
221	Jos. Gingras	1½ "	Etendre les cendres	5.25	
405	St. Milfours	1 "	1 Tombereau cheval et Homme	4.50	30.50
	à repartir comme suit:				
406	Nap. Marinier & Co	126 pieds.		10.22	
419	L. Jubinville Père	50		4.06	
334	Mathias Labelle	100		8.11	
333	Succon J. B. Nivard.	100		8.11	
				30.50	

Payable par la Corp^on pour l'about du pont coté nord.

409 ✓	à A. Alarie	1/2 journée tambereau cheval et homme	2.25	
409 ✓	P. — " —	1/2 "	1.75	
246 ✓	D. Labelle	1/2 "	1.75	
221 ✓	Jos. Gingras	1/2 "	1.75	7.50

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller A. Alarie
Secondé par " W. Machabée
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Secrét. Trésorier

James McGibbon
Maire

Canada
Province de Québec
district de Montcalm
Comté Labelle 2e Div^on

Municipalité du Village de Labelle

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des Séances le 2 Août 1920 à 7 1/2 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire James McGibbon et Messieurs les Conseillers Arthur Alarie, John Vallée, Silvain Campeau Alphonse Saindon, W. Machabée et Damasse Labelle, formant quorum sous la Présidence de M^r le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Alphonse Saindon
Secondé par — " — W. Machabée
que les minutes des Séances des 5 et 12 Juillet dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Damasse Labelle
Secondé par — " — John Vallée
que si Mr Louis Valiquette ne veut pas signer un billet d'ici dix jours pour la balance de 56^{00} due par lui à la Municipalité du Village de Labelle, que M^r le Maire prenne des procédures contre lui

fait le 5.8.20

Adopté unanimement

Mr l'Inspecteur de voirie Joseph Gingras fait son rapport au Conseil de son inspection du chemin Gauthier.
Il dit que le chemin Gauthier n'était pas dangereux que le gald n'avait pas plus de 3" de haut. Il a examiné ce chemin avec Mrs A. Alarie, S. Campeau et D. Labelle
Proposé par Mr le conseiller A. Alarie
Secondé par " W. Machaliès
que le secrétaire trésorier réponde à la lettre de Mr J. Bte Paradis du 10 juillet 1920, que le conseil a pris sa lettre en considération, que notre Inspecteur de voirie a été chargé d'examiner le Chemin Gauthier et de faire rapport au Conseil et que d'après ce rapport le dit chemin n'était pas dangereux
fait c 5.7.20 t
Adopté unanimement

Communication est faite au conseil de la lettre de Mr Jos. Fournel du 19 juillet 1920 au sujet des débitus déposés dans le chemin en face de chez lui
Proposé par Mr le Conseiller John Vallée
Secondé par " Silvain Campeau
que Mr Damase Labelle officier du bureau d'hygiène soit chargé de faire une enquête pour savoir qui dépose des débitus à cet endroit et que de son côté le Secrétaire trésorier fasse défense, à la porte de l'Eglise, de déposer des ordures en face de chez Mr Jos Fournel
Adopté unanimement

Proposé par Mr le conseiller W. Machaliès
Secondé " John Vallée
que le Conseil après délibération décide de passer un contrat avec Mr P. E. Forget pour l'Eclairage du Pont au moyen de 2 lampes électriques à raison de $25.00 par lampe et par an, l'installation restant aux frais de la Corporation.
Le conseil autorise Mr le maire à signer ce contrat au nom de la Corporation avec Mr P. E. Forget aux mêmes termes que le particulier.
Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Arth. Alarie
Secondé par " D. Labelle

à suivre.

qu'en vue d'améliorer notre système d'aqueduc le Conseil décide d'acheter de la Pacific Coast Pipe Co Ld à Vancouver B.C.

250 pieds tuyaux en bois de 12" de dia. 100' Head
2 longueurs " " 10" " "
Fait 4.8.20 2 " " " 8" " "
5 " " " 6" " "
2 " " " 4" " "

1 tape reducer de 12 à 10 - 1 de 10 à 8 - 1 de 8 à 6 - 1 de 6 à 4 et 1 de 4 à 3

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Damasse Labelle
Seconde par " John Vallée

que le Secrét. trésorier réponde à la lettre de Mr J. Walsh Road Master de la Cie du C.P.R en date du 30 juillet 1920 # que le chemin qui doit être réparé est la moitié de leur chemin frontière en bas de la côte du lot No 2 D passé la station en face de la curve en allant vers La Macaza

adressée à Mr O. Daoust et communiquée par lui au Conseil
J.L.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller John Vallée
Seconde par " Silvani Campeau

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

418 ✓ à J. McGibbon par la Corpon
" Eclairage du pont - 1.40
" maison du Conseil fourniture Divers 7.26
105 à St. Milfours par la Corpon
" ouvrage à la maison du Conseil 12.50 ✓
" souder 6 accouplements aux valves aqueduc 3.00 ✓

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé par " V. Machabée

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Secrét. Trésorier

× James McGibbon
Maire

Municipalité du Village de Labelle

Canada
Province de Québec
district de Montcalm
Comté Labelle 2e Div.
mun.

A une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 7 Septembre 1920 à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers Arthur Alarie, John Vallée, Silvani Campeau, Alphonse Saindon, Wilfrid Machabé et Damase Labelle formant quorum sous la Présence de M. Arthur Alarie Pro maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M. le Conseiller W. Machabé
Secondé par " D. Labelle
que les minutes de la séance du 2 Aout 1920 soient acceptées et signées,
Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller W. Machabé
Secondé par " John Vallée
d'écrire à M. P. E. Forget que nous acceptons son contrat pour l'éclairage du pont à l'électricité sauf à fixer les paiements en trois termes c'est à dire $25.00 tous les 4 mois au lieu de $75.00 payable d'avance comme il est mis sur le contrat.
fait le 8.9.20
Adopté unanimement.

Proposé par M. le conseiller W. Machabé
Secondé par " Alp. Saindon
que la liste des petits et grands jurés présentée au conseil par le Secrétaire Trésorier a été examinée et approuvée par le Conseil
fait le 8.9.20
Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Alphonse Saindon
Secondé par " D. Labelle
que le Secrét. trésorier accuse réception de la lettre du C.P.R du 19 Aout 1920 F.M. n° 6899. et du plan y attaché. Le plan rencontre bien notre appui seulement que, ou que notre tuyau d'aqueduc passe sur le coté gauche de la rue allant au creuse là ou sont les piquets, le conseil désirerait que le drainage à faire passe du coté droit de la rue
fait le 8.9.20
Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller W. Machabé
Secondé par " John Vallée
que le Secrétaire trésorier accuse réception de la lettre du C.P.R. du 28 juillet dernier F.M. 1685 et du plan y annexé concernant le service de l'aqueduc

à suivre

En réponse le conseil a examiné les plan et devis et regrette ne pouvoir y donner suite pour le moment cette installation étant trop couteuse. Nous avons ordonné des tuyaux de diamètre
fait 8.9.20 beaucoup plus grand que ceux actuellement existants. et nous espérons avec cela pouvoir donner une pression beaucoup plus forte et par conséquent obtenir un meilleur service d'eau pour votre Compagnie

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller D. Labelle
Secondé par " S. Campeau

que le Secrétaire Trésorier réponde à la lettre du C. P. R du 17 Août
fait 8.9.20 F.M. 8568 que si nous leur demandons d'entretenir et réparer leurs chemins frontière c'est parcequ nous nous basons sur les articles du Code Municipal de la Province de Québec ayant trait aux travaux de voirie (voir entr'autres les articles 458-459. 460, 606. 607 &c)

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller S. Campeau
Secondé par -"- D. Labelle

que le Secrétaire Trésorier rappelle au Gouvernement la
fait le 8.9.20 demande que nous avons faite pour avoir un homme compétant pour relever et étançonner notre pont. D'après la lettre de l'Honorable Sous. Ministre S. Dufault. cet homme devait être à Labelle dans le courant du mois d'Août

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Alph. Laindon
Secondé par " D. Labelle

que Mr W. Machabée est autorisé a fournir au Conseil du madrier de 2" sain en pruche. pour l'about du pont côté Sud de la Rivière à raison de $45.00 le mille pieds mesure de madriers. et que l'Inspecteur de voirie Mr Jos. Ménard prenne les mesures de ce qu'il faudra de bois et la donne à Mr W. Machabée et répare cet about du pont de suite

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller D. Labelle
Secondé par " S. Campeau
que le Secrétaire Trésorier fasse faire des affiches faisant defenses aux automobiles de couler sur le pont à plus de 4 milles à l'heure sous peine d'une amende de $10.00

Adopter unanimement.

Proposé par Mr le conseiller D. Labelle
Secondé par " W. Machabée
fait 15-9-10 qu'avis soit donner à l'Inspecteur Jos Gingras d'avoir à relever
1° la traverse qui va de chez Dosithé Belisle à chez Nazaire Maher
et de bien la paqueter soit en macheffer ou en gravois
2° à faire réparer les trottoirs de Jos-Baum et W. Maurice & Cie dans
la Cote du dépôt et de leur en donner avis.
fait 15-9-10 qu'avis soit donnée à l'Inspecteur Mr Jos. Menard d'avoir à
mettre en bon état les traverses entre chez Thomas et Nantel
et entre Nantel et J. Bte Gibbon
et aussi de voir à faire réparer tous les trottoirs défectueux
dans son arrondissement.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller W. Machabée
Secondé par " S. Campeau
accepté séance tenante. que Mr Chas Labonté soit nommé Evaluateur en remplacement de Mr Jos. Nantel

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller John Vallée
Secondé par " D. Labelle
donné 9-10 que le Secrét. Trésorier donne avis à Mr J. Bte Paquette et à la Fabrique
d'avoir à creuser leurs embases sur le chemin de la Conception et ce d'ici
8 jours. Passé ce délai les travaux seront faits à leur frais

Adopté unanimement

Proposé par Mr le conseiller W. Machabée
Secondé par " D. Labelle
que Mrs S. Campeau et Stanislas Filgours soient chargés d'enlever les
tuyaux de l'aqueduc qui traversent la rivière en bas de la côte
du dépôt et soient payés à raison de $3.50 par jour de 10 heures
d'ouvrage.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller W. Machabée

Secondé par " Alp. Saindon

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

405 à Stanislas Milfours. par la Corp.on

405 Ouvrage au pont. 0.75

405 pour 2 Boites 1.50

405 payable par

405/447 le C. P. R. arrangé le chemin en face de A. Belanger fils 0.50

405/464 par la Suc.on A. Provost " 0.50 1.00

246 à Damasse Labelle. pour avoir enlevé les detritus deposés dans le chemin en face de M. Jos. Fournel

464 par P. E. Forget 0.60

449 Dr Pr Nap. Nantel 0.60

437 Dieudonné Thomas. 0.60

366 Adelaïs Dauphin 0.60

427 Jos. Baum. 0.60 3.00

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller D. Labelle

Secondé " S. Campeau

que la Séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Sec. Trésorier

Arthur Harie
Pro. Maire

Municipalité du Village de Labelle

Canada
Province de Québec
district de Montcalm

A une session spéciale du Conseil municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée, tenue à la salle ordinaire des seances le 23 Septembre 1920 à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Messieurs le maire James Mc Gibbon et Messieurs les Conseillers Arthur Alarie, Alphonse Saindon et Damase Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil Statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M. le conseiller Damase Labelle
Secondé par " Alphonse Saindon
que M. Jérémy Boivin soit homme Evaluateur en remplacement de M. J.B.te Mandin

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par " Damase Labelle
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Sec Trésor

× Jas Mc Gibbon
maire

Municipalité du Village de Labelle

Canada
Province de québec
district de Montcalm

A une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 4 Octobre 1920 à 7¾ heures du soir à laquelle session sont présents: Monsieur le maire James Mc Gibbon et Messieurs les conseillers Arthur Alarie John Vallée, Silvani Campeau et Damasse Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil Statue et ordonne par résolution comme suit.

Proposé par Mr le conseiller Damasse Labelle
Secondé par " " John Vallée
que les minutes des séances des 7 et 23 Septembre 1920 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le conseiller Damasse Labelle
Seconde par " " Silvani Campeau

Communiqué à Jos. Ménard le 6.10.20 que Messieurs les Inspecteurs de voirie voient à ce que " Jos. Gingras le 7.10.20 les trottoirs soient réparés de façon à les mettre passables aux endroits les plus dangereux.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par " John Vallée
que l'Inspecteur de voirie Mr Jos. Ménard fasse creuser
Communiqué à Jos. Ménard le 6.10.20 les Embases dans le chemin de la chapelle des deux
côtés du chemin partant de chez Mr Ph. Longpré
en venant vers le Village, il en est de même pour
les embases des deux côtés du chemin un partant du cap en face de l'ancien
emplacement de l'hôtel Dauphin jusque la calvaire
que le dit Inspecteur soit chargé de faire bomber le
chemin de la chapelle partant de chez Mr Ph. Longpré
jusqu'en face de chez Mr Louis Labrecque.

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Damasse Labelle
Secondé par " Arthur Alarie
Que l'Inspecteur de voirie Mr Jos. Gingras voie à faire
Mr Jos. Gingras le 7.10.20 bomber le chemin Gauthier depuis chez Mr Jos. Fournel

jusqu'en face du terrain de Mme Vanier creuser les embases et faire balaster la cote de roches

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Damasse Labelle
Secondé par " Silvani Campeau

avisé S.E.T le 7.10.20 que l'assurance du pont soit renouvellée

Adopté unanimement

Proposé par Mr le conseiller Damasse Labelle
Secondé par " Silvani Campeau

que le Secrétaire Trésorier écrive au Surintendant de la Cie du C.P.R lui demandant de bien vouloir donner les ordres nécessaire à l'Agent de Labelle pour que le char contenant nos tuyaux pour l'aqueduc puisse stopper à la barrière de Donat Clement pour le décharger là ce qui nous exempterait un charriage bien couteux. cet endroit se trouve à peu près à un mille de la station de Labelle vers le Sud

fait 6.10.20

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Damasse Labelle
Secondé par " Arthur Alarie

que Mr le Maire ou le Secrétaire Trésorier engage des charretiers à raison de 6 à 7 00 par jour de 10 heures d'ouvrage pour charrier les tuyaux au bord du désert de Donat Clément:

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par " John Vallée

avis enregistré le 7.10.20 que le Secrétaire Trésorier écrive à Mr J.J. Lacombe d'avoir à enlever de suite les salités qu'il a jettées dans la rue et à l'avenir qu'il s'abstienne d'en jetter encore

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller John Vallée
Secondé par " Silvani Campeau

que les comptes ci dessous soient acceptés et payés

435✓ à Mr Jos. Ménard par la Corpon
Répon du pont Bois et main d'oeuvre. 2.45

435✓ à Mr Jos. Ménard par les Intéressés au Canal du chemin de l'Eglise
225✓ Répon de la calorette près de chez A. Lecompte
3.52 3.00
Bois 88 pieds et main d'oeuvre 6.52

suite.

405 à Stan. Milfours pour arranger la cote allant au moulin d'en haut 2.00
payable par M. P. E. Jouget 1.00
447 " la Cie du C.P.R. 1.00
405 à Stan Milfour par la Corpon pour enlever les tuyaux dans la Rivière
405 Stan. Milfours. 2 jours. à 3.50 7.00
405 Léo " 2 " 1.50 3.00
405 pour le chaloupe — 1.00
246 à M. Damasse Labelle 1 " 3.50

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller A. Alarie
Secondé par " S. Campeau
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Secrét. Trésorier

J. W. Gelfbau
Maire

Canada
Province de Québec
district de Montcalm

Municipalité du Village de Labelle.

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 19 Octobre 1920 à 7 3/4 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers Arthur Alarie, John Vallée, Silvani Campeau, Alphonse Saindon, W. Machabée et Damasse Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur Arthur Alarie Promaire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M. le Conseiller Damasse Labelle
Secondé par " Silvani Campeau
que le Conseil autorise M. le Maire et le Secrétaire Trésorier en leur qualité respective à emprunter la somme de $500.00 pour payer les tuyaux en bois pour l'aqueduc et à signer au prêteur un billet à 12 mois avec intérêt de 6% l'an

Adopté unanimement

Proposé par Mr le conseiller Silvani Campeau
Secondé par " Alphonse Sainson.
que les hommes engagés au creusage de l'aqueduc fassent 10 heures par jour y compris l'aller et le retour - ces hommes seront payés à raison de $ 3.50 par jour ou 35¢ de l'heure.
Mr St. Milfour sera chargé de tenir le temps des hommes et dirigera les travaux. Son salaire sera de $ 3.50 par jour y compris son salaire régulier comme gardien d'aqueduc.
Si il y a du minage à faire Mr Milfour se chargera de se procurer les drills et la dynamite nécessaires.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le conseiller Damasse Labelle
Secondé par —"— Wilfrid Machabée
que le Secrétaire trésorier demande à différents marchands de Montréal le prix des filières pour tuyaux en fer galvanisés

Adopté unanimement

Proposé par Mr le conseiller John Vallée
Secondé par " Silvani Campeau
que l'Inspecteur de voirie Mr Jos. Ménard fasse faire de suite tous les travaux qui lui ont été indiqués dans les résolutions passées en conseil le 7 Septembre et 4 Cte.
Aussi qu'il fasse enlever de suite par Mr J.J. Lacombe les saletés qu'il a déposées dans son chemin
que Mr Jos. Ménard fasse creuser l'embase dans la rue de l'Eglise du côté de l'Eglise et du presbitère de façon à ce que les eaux prennent le chemin de la Chapelle

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller W. Machabée
Secondé par " S. Campeau
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Sedous
Secrét. Trésorier

X Arthur Marie

Municipalité du Village de Labelle.

Canada
Province de Québec
district de Montcalm

A une session spéciale, régulièrement convoquée, du conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 23 Octobre 1920 à 7½ heures du soir, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:
Monsieur le Maire James Mc Gibbon et Messieurs les conseillers Arthur Alarie, John Vallée, Silvain Campeau Alphonse Saindon, Wilfrid Machabée et Damase Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:
Proposé par Mr le conseiller A. Alarie
Secondé par " S. Campeau
que Mr Damase Labelle soit nommé pour conduire les travaux de l'aqueduc tout en travaillant lui même comme un homme ordinaire et qu'il engage des hommes à raison de $4.00 par jour de dix heures y compris l'aller et le Retour.

Monsieur Labelle refuse.

Proposé par Mr le Conseiller John Vallée
Secondé par " S. Campeau
que les tuyaux de 12" - 10" - 8" ct nouvellement achetés soient mis à la suite du tuyau de 6" actuellement existant au descendant de la côte et qu'avant de commencer les travaux, que le gardien de l'aqueduc déconnecte le tuyau de 6" là où il est connecté au tuyau de 5" pour voir si le tuyau de 6" coule en plein tuyau et avec force et que Mr Alp. Saindon et Damase Labelle soient delegués par le conseil pour assister à cet essai

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé par — " — Alp. Saindon
que les hommes qui travailleront à l'aqueduc soient payés à raison de $4.00 par jour

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé par " W. Machabée
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Sedour
Secrét-Trésorier

John McGibbon
Maire

Municipalité du Village de Labelle.

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 2 novembre 1920 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers Arthur Alarie, John Vallée, Alphonse Saindon, W. Machabée et Damasse Labelle formant quorum sous la Présidence de Mr A. Alarie Promaire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Mr le Conseiller Alph. Saindon
Secondé par " Damasse Labelle
que les minutes des séances de 4, 19 et 23 octobre 1920 soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Damasse Labelle
Secondé par " John Vallée
que Mr l'Inspecteur de voierie Jos. Ménard soit chargé de

1° Remplir le trou qu'il y a en bas de la côte du chemin Gauthier à charge de la R. Co St. et de creuser des embarres de chez Jos. Fournel, Albert Lafleur, Isaï Campeau et de la petite rue de la fromagerie.

2° Arranger le trottoir en face de Mr Jos. Coté

3° Voir les Soeurs et les prier de conduire les eaux de leurs gouttières, derrière le couvent.

Adopté unanimement.

Proposé par le Conseiller Alphonse Saindon
Secondé par " John Vallée.
que le rôle d'évaluation dressé par les évaluateurs lu et examiné en conseil soit approuvé

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller John Vallée
Secondé par " Damase Labelle
que le Rôle d'évaluation soit amendé comme suit:
En remplaçant le nom de A. Chicoine par celui de A. A. Paquin
" " Dame G. Simard " W. Machabée
Adopté unanimement

Proposé par M. le conseiller W. Machabée
Secondé par —"— Alph. Saindon
Que le Secrétaire trésorier donne avis à Mr P. E. Forget
que tant qu'il ne pourra pas nous donner une lumière
fait 4.11.20 régulière et continue de douze heures par jour comme stipulé
au Contrat, qu'il est inutile de mettre le courant sur le
pont, qu'on refusera de le payer
Adopté unanimement

Proposé par M. le conseiller Alph. Saindon
Secondé par " John Vallée
que Mr W. Machabée fournisse au conseil 1000 pieds
de Madriers de pruche de 2" à raison de $80.00 le
mille pieds pris chez lui et que M. W. Machabée soit
chargé de faire deux grilles pour l'about du pont côté sud
Adopté unanimement.

Proposé par M. le conseiller W. Machabée
Secondé par —"— Damase Labelle
que le Secrétaire trésorier soit chargé de acheter à M. Maurice
Charette à l'Annonciation 2 longueurs de tuyaux de 2"
en fer galvanisé, lui en demander d'abord le prix
Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller W. Machabée
Secondé par " Alphonse Saindon
que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

435A	à Jos. Simard	pour la Corporation	Trav. chemin de la chapelle	14.80
"	"	"	Réparage du pont.	2.25
"	"	"	6 Lettres majuscules	1.50 18.55
"	"	"	Trav. chemin de la chapelle avec chevaux	40.00
436	à Alphonse Saindon	"	" "	9.20
Payé	à Albert Labelle	"	" "	12.40

à Suivre

405 à Stans Kilfours par la Cie 5 boites — 3.75
405 à " " Arrangé coté de la Montée Church 3.50

à Charger à

436 ✓ Alph. Saindon. Trav. à sa frontière Chemin de la Chapelle 2.40
472 ✓ Charles Martin " " 6.40

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Alph. Saindon
Seconde par " Damasse Labelle
que la Séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Sec. Trésor

a. a. Arthur Alarie
Pro maire

Canada
Province de Québec
district de Montcalm

Municipalité du Village de Labelle.

A une Session Spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des Séances. le 11 novembre 1920 à 7 3/4 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents, Monsieur le Maire James Mc Gibbon et Messieurs les Conseillers Arthur Alarie, John Vallée, Silvani Campeau, Alphonse Saindon, Wilfrid Machabée et Damasse Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Mr le conseiller Damasse Labelle
Seconde par " Alphonse Saindon.
que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

428 ✓ à Wm Machabée bois pour la calvrette chez L. Valiquette. 10.48
428 ✓ " " la traverse Nantel-Thomas 12.48
428 ✓ " " le pont — 6.56
428 ✓ " " " 85.60 115.12
466 ✓ à Médore Bourgeois Père Travaux voirie 13.20
436 P ✓ Alph. Saindon " 10.00
452 P ✓ à Wilfrid Levert " 5.60
457 ✓ à Alphonse Belanger " 8.00

Voir au dos.

suite

Payé à Romeo Guilbeau	travaux voirie		12.80
P435 à Joseph Menard	"		130.20
P435	"	Bois pour traverse chemin Mr Gibbon	10.60
	Les intéressés ci-dessous doivent à la Corpon		
448 Isaï Landreau	Travaux à la frontière		2.00
434 Albert Landreau	"		3.00
259 Jos. Thibodeau	"		3.00
293 Victor Leblanc	"		2.00
238 Mrs H. Vanier	"		10.00
198 Em. Godard fils			2.00
473 James Mc Gibbon, fr de la Calvette	Bois et clous 5,48		
"	main d'ouvre 1.60		7.08
449 Dame Vve Chantel fr calvette	Bois clous 5.52		
	main d'oeuvre Embases 3.20		8.72
473 James Mc Gibbon	Travaux chemin Gauthier		10.00
437 Dieudonné Thomas	fr calvette, Bois et clous		6.48
449 Dme Vve Jos. Chantel	" "		6.48
451 La Fabrique	"		5.44
209 Louis Valiquette	" "		5.44
446 Phe Riordon Pcq Ltée	Travaux dans la côte et sa frontière		23.60
451 La Fabrique	pour bomber le chemin de Gauthier et faire les embases sur le lot 26 B chemin de la chapelle		22.40
	Travaux à l'amélioration de l'aqueduc		117.56
P405 payable à	Stan. Guilbeau.		28.50 1.40
P405 "	Roméo "		60.75
P405 "	Léo "		10.50
P449 "	Dolphis Dauphin		57.00
409 "	Arth. Alarie		3.00
P436 "	alph. Laindon		2.20
246 "	Dan. Labelle		0.70
P452 "	W. Levert		30.20
Paye "	Jos. Paradis		26.00
Paye "	Lalande		32.00
Paye "	Henri Paradis		3.00
P357 "	John Vallée		12.00
434 P. "	Louis Valiquette		8.00
P467 "	Horace Groulx		16.00
P314 "	Omer Gauthier		16.00
			308.25

Payable à Silvani Campeau 1 pompe et goudron $ 3.-

464	à P. E. Forget par la Corp.on	Clous et manche de pelle (6.11.20)	1.70	
464	" "	clous & pique pont (6.11.20)	5.20	6.90
464	" "	Eclairage du pont	7.96	
		Aqueduc	42.02	
		Maison du Conseil	20.60	
		Assurance pont	9.60	
		Bois pont	23.40	103.58

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller John Vallée
Secondé par " Dam. Labelle

Que le conseil autorise M. le Maire et le Secrétaire Trésorier en leur qualité respective à emprunter la somme de $1200.- pour payer les travaux d'amélioration à l'aqueduc et de la voierie, payer la pension du feu cloutier et autres dépenses imprévues et à signer des billets aux prêteurs à 12 mois avec intérêt à 6% l'an

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par " Silvani Campeau

que sur la demande écrite de M. P. E. Forget le rôle d'Evaluation soit amendé comme suit
Remplacer les noms de toute la Succ.on A. Provost par celui de M. P. E. Forget portant au rôle les N.os suivants. 11 - 28 - 45 - 52 - 70 - 93)

Remplacer le nom de Ch. Martin fils par celui de Gonzague Marinier N.o 165
" " Janvier Belisle " " N.o 166
" " P. E. Forget " Dolphis Dauphin N.o 17
" " " " " " 18
" " " " Henri Adam " 38
" " Succ.on A. Provost " Fél. Chalifoux fils " 93

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Dam. Labelle
Secondé par " Arthur Alarie

que le Secrétaire Trésorier rappelle à M. le Surintendant de la C.ie du C. P. R. notre lettre du
fait 13.11.20 5 février dernier et sa réponse du 13 du même mois au sujet de la station de Labelle et lui faire remarquer que la salle d'attente est souvent remplie d'un tas de marchandises encombrantes ce qui n'est pas commode pour les passagers. des plaintes ont été faites à notre Conseil à ce sujet, et de voir également à faire entretenir la salle d'attente plus proprement et si la C.ie ne voit pas.

un moyen de remédier à cet état de choses, le Conseil s'adressera à la Commission de chemin de fer

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Damasse Labelle
Secondé par " A. Alarie
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Lecours
Sec. trés.

J. Wm Gibson
Maire

Municipalité du Village de Labelle.

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

A une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 6 Décembre 1920 à 8 heure du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : Monsieur le Maire James Mc Gibbon et Messieurs les conseillers Arthur Alarie, Silvani Campeau Alphonse Saindon et Damasse Labelle formant quorum sous la Présidence de Mr le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par Mr le Conseiller Damasse Labelle
Secondé par " Silvani Campeau
que les minutes des séances des 2 et 11 Novembre 1920 soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Alphonse Saindon
Secondé par " Damasse Labelle
que le Secretaire Trésorier soit autorisé à préparer un réglement faisant défense à toutes personnes petits et grands, de glisser avec ou sans sleighs ou de toute autre manière quelconque dans toutes les côtes dans les rues et sur tous les trottoirs ces temps dans les limites du Village de Labelle.

Toute Contravention à ce réglement sera punie d'une amende de Cinq dollars et dont les parents des enfants

...sait en défaut seront tenus responsables. Cette amende sera payable au bureau du Secrétaire Trésorier.

Tout plaignant qui, avec preuve sérieuse et positive, déposera une plainte au bureau du Conseil recevra la moitié de l'amende aussitôt après paiement d'icelle.

Le conseil dégage sa responsabilité de tout accident qui pourrait se produire par le fait de la contravention au dit règlement

Le règlement sera examiné et homologué en séance du 3 janvier prochain à la salle ordinaire des séances.

Et qu'avis public en soit donné à la porte de l'Eglise.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le conseiller Damasse Labelle

Secondé par —"— Arthur Alarie

que le Secrétaire Trésorier accuse réception de la lettre de Mr A. M. Lavoie Surintendant de la Cie du C.P.R et par la même occasion de rappeler à la Cie notre correspondance au sujet de l'écoulement des eaux dans la rue de l'autre côté de la track.

fait le 11.12.10

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par —"— Damasse Labelle

que le conseil donne à Mr Jules Brassard le soin d'entretenir le chemin de la Chapelle pendant l'hiver 1920-1921 à raison de un dollar de l'heure avec chevaux. Mr Jules Brassard sera tenu responsable des plaintes et dommages qui pourraient resulter du fait du mauvais entretien de ce chemin.

Mr Brassard présent à la séance accepte ce marché

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le conseiller Arthur Alarie

Secondé par " Damasse Labelle

qu'à la demande par écrit de Mr Louis Jubille le rôle d'Evaluation soit amendé comme suit:

en remplacant le nom de Mr Louis Jubinville Père par celui de Mr J. A. Sutherland pour l'Emplacement Nº du Rôle d'Evaluation

Adopté unanimement.

à suivre

Proposé par Mr le Conseiller Damasse Labelle
Secondé " Alphonse Saindon

fait 11.12.20 Que le Secrétaire trésorier accuse réception de la circulaire du Ministre de la Voirie en lui indiquant les travaux qui ont été faits par Mr Jos. Ménard

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par " Silvani Campeau
Que le Secrétaire trésorier soit nommé Président de l'Election Municipale de janvier 1921 qui lui soit accordé $5.00 pour son travail et qu'il soit alloué $2.50 à son Secrétaire

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller Alphonse Saindon
Secondé par " Damasse Labelle
que Mr St. Milsons soit chargé de mettre la neige sur le pont pendant l'hiver 1920-21. et qu'il lui alloué une somme de $10.00 à cet effet

Adopté unanimement.

Proposé par Mr le Conseiller Silvani Campeau
Secondé par " Damasse Labelle
que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés

405 ✓	à Stan. Milsons	par la Corp.on		
405 ✓	2 boites	(aqueduc)	1.50	
405 ✓	Creuser un puisard et fourni 1 tonne (maison du conseil)		9.50	11.00
Payé	à Thos. Robertson & Cie	f.re 15 et 20 oct. 1920 7 dies		14.32
Payé	à Arch. Couillard Sléé	f.re 17.11.20 couplings, Union, tuyaux 2e qté		43.5 43.73
404 ✓	à Arth. Alarie	par la Corp.on Bois traverses		3.00
435 ✓	à Jos. Ménard	" neige sur le pont		7.00
353 ✓	à Thos. Labonte	" ½ journée d'ouvrage à l'about du pont		2.00
473 ✓	à Jame Mc Gibbon	" Eclairage du pont	8.55	
		" Maison du Conseil	2.22	
		" Pont	1.95	
		" Aqueduc	16.75	29.47

Adopté unanimement

Proposé par Mr le Conseiller A. Alarie
Secondé par Alph. Saindon
que la séance soit levée

Jules Lebeau
Secrétaire trésorier

Adopté unanimement
James McGibbon
Maire

Canada
Province de Québec
district de Montcalm

Municipalité du Village de Labelle.

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la Salle ordinaire des Séances le 16 Décembre 1920 à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire James Mc Gibbon et Messieurs les conseillers Arthur Alarie, John Vallée, Silvani Campeau, Alphonse Saindon et Wilfrid Machabée formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Mr le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par -"- Alphonse Saindon

Fait le 20.11.20 J.Lus

Que le Secrétaire trésorier accuse réception de la lettre de Mr A. M. Lavoie Supt de la Cie du C.P.R en date du 4 Déc. 1920 F.M. 1585 laquelle a été soumise au Conseil à la session spéciale de ce jour:

En réponse le conseil se permettra de faire remarquer à la Cie du C.P.R. que nous avons fait cette année des améliorations couteuses dans l'Intérêt de la Cie seulement et que l'année prochaine nous nous disposons d'en faire d'autres encore, tous ces travaux sont bien couteux pour nous pour le revenu qu'on en retire.

De notre coté nous avons remarqué que depuis quelque mois et même avant, le trafic des engins est beaucoup plus fort, même presque le double que lors de la signature de notre contrat en 1915 à $600.00 par an. Les améliorations que nous avons faites ont donné à notre aqueduc à notre avis plus de pression et de volume.

Il arrive bien souvent que la pompe marche dans la soirée quand il y a au moins 4 pieds d'eau dans la Tank, alors que dans la soirée la dépense d'eau du Village est moindre que pendant la journée et la nuit toute l'eau de l'aqueduc est pour la Tank uniquement mais si la Tank est remplie par la pompe l'eau de notre aqueduc ne peut pas rentrer dedans.

La Tank coule depuis longtemps déjà et il se pourrait que la valve qu'il y a dans le bâtiment de la pompe soit défectueuse et que l'eau de la Tank retourne à la rivière car précédemment nous n'avions pas tous ces désagréments là avec votre Cie, il y a certainement quelquechose de défectueux ou autre, indépendant de notre système d'aqueduc

nous avions suggéré dans le temps à la Cie de poser sa prise d'eau sur le tuyau de 3" en face de chez Mr Ritchot et de la conduire jusqu'en haut de la bank avec du 3" l'essai a été fait dans le temps mais seulement avec de l'

Pour toute ces considérations nous ne pouvons accepter de payer $40.00 pas moin pour le pompage. De tous temps on a pompé de temps en temps mais un pompage serieux et énergique et effectif

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller W. Machabée
Secondé par " " S. Campeau
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Sedore
Agent trésorier

James Mc Gibbon
Maire

Canada
Province de québec
District de Montcalm

Municipalité du Village de Labelle.

A une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 3 ~~Decembre~~ janvier 1921 à 8 hres du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire James Mc Gibbon et Messieurs les Conseillers. John Vallée, Silvani Campeau Alphonse Saindon, W. Machabée et Damasse Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M. le Conseiller Alphonse Saindon
Secondé par " Silvani Campeau
que les minutes de la séance du 6 Décembre 1920 soient acceptées et signées

Adopté unanimement,

Proposé par M. le Conseiller Alphonse Saindon
Secondé par " Damasse Labelle
qu'à la demande écrite de M. P. E. Forget le Role d'Evaluation soit amendé comme suit.

1° Remplacer le nom de P. E. Forget par celui de W. Lake pour l'emplacement n° 224 du cadastre de Labelle